

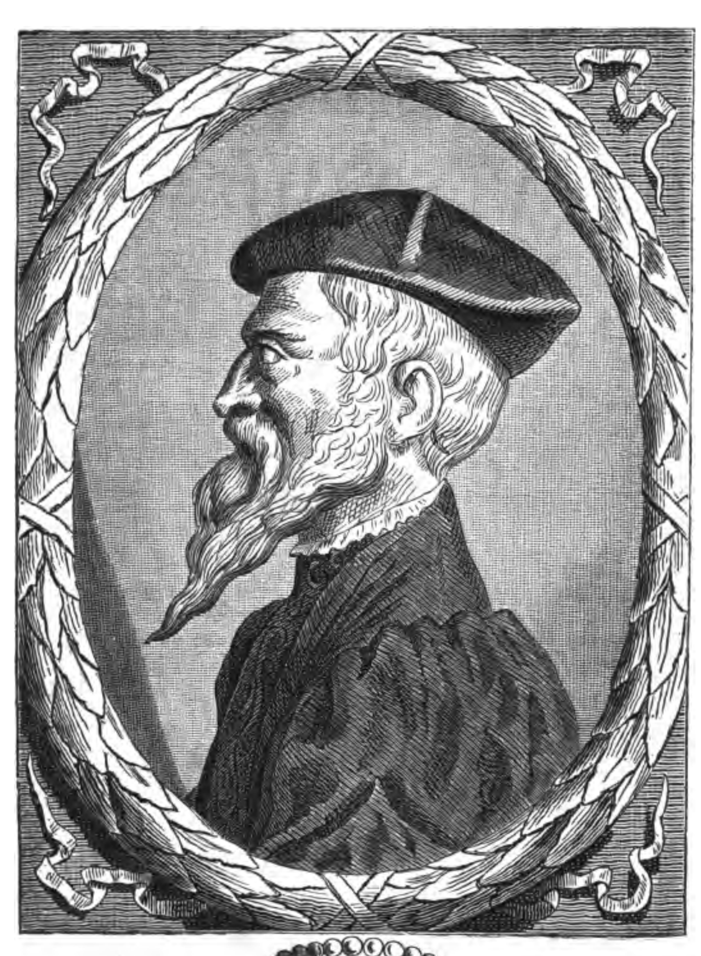

600017373R



VIE DE JACQUES,

COMTE

DE VINTIMILLE.




IACOBVS EX VINTIMILLIÆ
COMITIBVS SENATOR
DIVIO NENSIS

VIE DE JACQUES,

COMTE

DE VINTIMILLE,

CONSEILLER AU PARLEMENT DE BOURGOGNE,

LITTÉRATEUR ET SAVANT DU SEIZIÈME SIÈCLE,

D'après des documents inédits,

PAR LUDOVIC DE VAUZELLES,

CONSEILLER A LA COUR IMPÉRIALE D'ORLÉANS.

Vintmilius, clarus proavis et stemmate regum,
Sed magis ipse suæ virtutis imagine fulgens!
« Vintimille, illustre par ses aïeux et son
« origine royale ; plus illustre par l'éclat de
« son mérite personnel ! »

PHILIPPE ROBERT.

ORLÉANS,
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—

1865.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

A MESSIEURS

DE LA

COUR IMPÉRIALE D'ORLÉANS.

MESSIEURS,

Permettez-moi de placer sous votre haut patronage cette vie d'un Magistrat du seizième siècle, qui fut comme l'enfant adoptif de ma famille, dont de cruels malheurs l'avaient rapproché. Ce n'est pas seulement du respect et de l'affection, c'est de la reconnaissance que je dois à plusieurs d'entre vous : je n'ai garde de l'oublier en commençant un livre dont le héros, écrivain distingué, jurisconsulte éminent, négociateur plein de sagesse, homme d'une capacité presque universelle, fut aussi, et jusqu'à sa dernière heure, un homme reconnaissant.

Vintimille vécut dans des temps moins heureux que le nôtre : puisse le spectacle des divisions fratricides que les passions religieuses ou politiques entretenaient alors jusque dans le sanctuaire de la justice, rendre plus sensible la concorde qui règne entre tous les membres d'une compagnie à laquelle je suis fier d'appartenir, et que mon père eut, pendant onze ans, l'honneur de présider !

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LUDOVIC DE VAUZELLES.

AVERTISSEMENT.

La vie de Vintimille n'a pas encore été, que je sache, écrite en français : car on ne peut considérer que comme des notices fort incomplètes, souvent même inexactes, les articles qu'ont successivement consacrés à ce personnage Du Verdier et La Croix du Maine, dans leurs *Bibliothèques françaises;* Pierre Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne;* Dominique Robert, dans son *Histoire généalogique de la maison de Vintimille;* le père Louis Jacob, dans son ouvrage *sur les Écrivains illustres de Châlon;* Louis Moréri, dans son *Dictionnaire historique ;* le père de Colonia, dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon;* Parisot, dans la *Biographie universelle.* Au dix-septième siècle, le savant

Philibert de la Mare, conseiller au Parlement de Dijon, écrivit en latin une vie de Vintimille, d'après les mémoires manuscrits laissés par celui-ci. Mais cette vie, dont le titre est rapporté par le père Lelong et le père de Colonia, n'a jamais été imprimée; et tout porte à penser qu'elle est aujourd'hui perdue, car on ne la trouve pas dans ce qui a pu être recueilli de l'immense et précieuse bibliothèque de son auteur. Il était à craindre que les mémoires originaux n'eussent subi depuis longtemps le même sort. Je les avais inutilement demandés, tant à Dijon qu'à Paris, quand de nouvelles recherches à la Bibliothèque impériale en mirent à ma disposition une copie faite au dix-septième siècle, la seule sans doute qui existe encore. J'y trouvai d'intéressants détails. Ils éclairèrent d'un nouveau jour les nombreux documents que j'avais recueillis d'autre part, pour compléter quelques notes qui m'avaient été transmises par mon père. Au nombre de ces documents, je dois mentionner en première ligne, parce qu'il est inédit, un manuscrit latin du seizième siècle, que j'avais moi-même découvert à la Bibliothèque, au mois de mars 1864, et qui paraît n'avoir été connu d'aucun des auteurs qui ont parlé de Vintimille, si ce n'est peut-être de Claude Le Laboureur. Ce ma-

nuscrit, dont je donne plus loin la description, n'offre, au point de vue littéraire, qu'un médiocre intérêt, car c'est l'œuvre très-imparfaite de Vintimille enfant; mais il contient, au point de vue historique, de précieuses indications. J'ai trouvé, dans les œuvres du président Bouhier, le procès-verbal des travaux de Vintimille comme législateur de la Bourgogne et jurisconsulte, quelques articles sur ses collaborateurs et collègues, enfin nombre de pièces officielles qui m'ont permis d'apprécier quelles avaient été l'attitude et la conduite du Parlement dans les années qui ont précédé la Saint-Barthélemy. J'ai consulté avec fruit le très-curieux manuscrit de Guillaume Colletet, que possède, en double exemplaire, la bibliothèque du Louvre; l'*Histoire du Parlement de Bourgogne*, publiée il y a quelques années, et récemment rééditée, de M. le président de la Cuisine; enfin l'histoire générale, dont l'étude est indispensable pour bien juger les événements particuliers.

Mais, afin de connaître exactement Vintimille, j'ai dû m'adresser d'abord à lui-même, et je ne crains pas d'affirmer que la lecture attentive et méthodique de ses ouvrages, aujourd'hui fort rares ou dispersés, m'en a plus appris qu'aucun de ses biographes. Il m'a

ensuite été facile de donner une liste complète et chronologique de ces mêmes ouvrages et de leurs différentes éditions.

A ce travail, je me propose d'en ajouter un autre, mais tout d'imagination, quoique se rattachant au même sujet. Ce n'est ici que la première partie, et comme le soubassement de l'édifice. Peut-être la seconde frappera-t-elle les yeux plus vivement, car, comme dit Quintilien, *operum fastigia spectantur, latent fundamenta.* La première conservera du moins l'avantage que la vérité mérite d'obtenir sur la fiction.



VIE

DE

JACQUES DE VINTIMILLE.

Ventimiglia ou *Vintimille* est une petite ville située sur la côte d'Italie, entre Nice et Gênes, dans cette contrée montagneuse qui formait le territoire de l'ancienne Ligurie. Elle était florissante du temps des Romains, sous la domination desquels elle avait passé avec le reste de la Gaule cisalpine. Après le démembrement de l'Empire, elle suivit les différentes révolutions de l'Italie, et obéit successivement aux Goths, aux Lombards et aux Français. Vers la fin du dixième siècle, elle devint, avec son district, le partage des Comtes auxquels elle a donné son nom.

Certains généalogistes, pour rendre plus

ancienne, et, en quelque sorte, consacrer l'illustration de cette famille, ont prétendu que la mère de saint Antoine, nommée *Guite,* était fille d'un comte de Vintimille. Guite, suivant eux, aurait été enlevée sur le rivage de la mer par des pirates, conduite en Afrique et mariée au père de cet anachorète. C'était là, du moins, une tradition populaire, et si accréditée dans tout le Piémont et les pays adjacents, que les comtes de Vintimille eux-mêmes ne l'ont pas dédaignée : ils honoraient saint Antoine d'un culte particulier et se plaçaient ouvertement sous son patronage. On leur attribuait généralement le pouvoir de guérir le mal connu sous le nom de *feu Saint-Antoine* (1), comme on a attribué aux Rois de France celui de guérir les écrouelles.

Les historiens s'accordent à penser que la famille de Vintimille était une branche des anciens marquis d'Ivrée et rois d'Italie. En effet, Bérenger II, marquis d'Ivrée,

---

(1) Sorte d'érysipèle gangréneux, qui devint épidémique dans le treizième siècle et fit beaucoup de ravage.

s'étant fait proclamer roi d'Italie en 949, associa à la couronne Adalbert, son fils aîné, donna le marquisat d'Ivrée à Othon, son second fils, et distribua de grands biens, aux environs de Modène et de Bologne, à Gui et Conrad, ses autres enfants. Mais Othon le Grand, premier empereur d'Allemagne, voulut que Bérenger, dont il avait secondé les projets, se reconnût feudataire de l'Empire, et, sur son refus, le déposséda, ainsi que ses fils. C'est alors que Conrad alla s'établir dans la Ligurie, où il devint la tige des Comtes souverains de Vintimille.

L'un de ses plus illustres descendants fut Gui II ou *Guido*, comte de Vintimille, dont la tante avait épousé Alphonse IX, dit *le Noble*, roi de Castille. Il se distingua dans la croisade que ce prince entreprit contre les Maures, et périt en Espagne, l'an 1212, avec ses trois fils, à la célèbre bataille de Muradal, qui, en affermissant le trône d'Alphonse, prépara la réunion définitive des royaumes de Castille et de Léon. Le roi voulut qu'en souvenir de cette expédition, les successeurs de Gui ajoutassent à leurs armoiries, qui

étaient *de gueules, au chef d'or, avec l'écu pointu à l'antique,* un lion d'argent brochant sur le tout, couronné d'or, droit et combattant avec une épée nue (1). Les Comtes de Vintimille prirent en outre ce lion pour cimier, et leur devise ou cri de guerre fut, à partir de ce jour : *Præ millibus unus,* c'est-à-dire *un seul en vaut plusieurs mille.*

Cette famille ayant prospéré, se subdivisa en plusieurs branches, et ce fut pour elle une première cause d'affaiblissement. En vain des statuts formels, et plusieurs fois confirmés par les Empereurs, assuraient la transmission de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, des biens féodaux qui composaient le patrimoine de la maison de Vintimille; ce patrimoine fut peu à peu démembré, et finit par passer dans des mains étrangères. Les Génois s'emparèrent, en 1222, de la ville de Vintimille, qui, par sa position avantageuse sur un promontoire, excitait depuis longtemps leur convoitise.

---

(1) Ces armoiries se voient encore au-dessus de la porte de l'Hôtel-de-Ville de Ventimiglia.

Trop faible pour la recouvrer, Guillaume II, dit *Guillemin*, comte de Vintimille, la céda, en 1266, à Charles d'Anjou, comte de Provence, et força ainsi les Génois à l'abandonner. En 1388, elle ouvrit ses portes à Amédée VII, comte de Savoie. Enfin, les Génois la reprirent. Les comtes de Vintimille conservèrent le reste de leur comté, et ils en possédaient encore la plus grande partie à la fin du quinzième siècle.

Pareils à ces essaims qui s'éloignent d'une ruche lorsqu'elle ne peut plus contenir ses habitants, plusieurs fois, on vit les rejetons de la maison de Vintimille quitter la terre natale, pour aller chercher fortune en diverses contrées. Il y eut, dans un certain moment, à la Cour ou dans les armées des rois de Naples et de Sicile, jusqu'à dix frères ou cousins-germains du nom de Vintimille. D'autres se mirent au service des rois de France, des comtes de Provence et de Viennois. Plusieurs firent voile vers la Grèce et Constantinople, où ils prirent alliance avec les empereurs et parvinrent aux plus hautes dignités. Il s'en trouva qui passèrent jusqu'en

Flandres, en Espagne et en Angleterre. Tous ou presque tous, rendirent aux souverains près desquels ils s'étaient retirés, d'éminents services, se distinguèrent par leur bravoure et adoptèrent une nouvelle patrie. Un grand nombre, toutefois, continuèrent de résider dans divers châteaux ou places fortes situés autour de la ville et forteresse de Vintimille, berceau de leur maison. Ils possédèrent en commun ou se partagèrent le comté de Vintimille, celui de Tenda, la seigneurie de la Brigua, la vallée d'Oneglia et ses villages, Serzane, Varachio, la seigneurie de Maro et quatre châteaux en dépendant, le Cunio, Aurigo, Lusinasco et Caravonica, la forteresse de Petralata, Lusana, Mentadica, Montegrosso, Carpaxio, Larzeno, Tirora, Reccio sur la côte, et dans l'intérieur des terres, toute la vallée de Rodon, jusqu'au mont Apennin.

Fiers et belliqueux au dehors, les Princes souverains de Vintimille furent toujours chez eux libéraux et magnifiques. Ils entretenaient sur la côte un grand nombre de galères, avec lesquelles ils faisaient des expéditions

dans le Levant, ayant des soldats à Constantinople, à Caffa (1) et en Egypte, et beaucoup d'esclaves, tant pour le service de leur marine que pour celui de leurs palais. Ils tenaient habituellement cour ouverte, attirant auprès d'eux un grand nombre de gentilshommes, même après qu'ils eurent perdu la ville de Vintimille. D'illustres alliances vinrent encore accroître l'éclat de cette maison : c'est ainsi qu'au treizième siècle, Guillaume Pierre Ier, comte de Vintimille, épousa la princesse Eudoxie, fille de Théodore Lascaris II, troisième empereur de Nicée.

A cette branche, l'aînée de toutes, appartenait Jacques de Vintimille (2) dont nous écrivons la vie. Dominique, son aïeul, eut sept fils : Alexandre, Charles, Marc, Jean-Baptiste, Barthélemy, François et Augustin. Quatre d'entre eux furent Chevaliers de

---

(1) Ou Théodosie, ancienne capitale de la Crimée.

(2) Ou *Vintemille,* comme lui-même écrivait son nom. Mais l'autre orthographe ayant généralement prévalu, nous avons cru devoir l'adopter.

Rhodes. Barthélemy se fit prêtre. Jean-Baptiste se maria, et eut deux enfants, qui périrent par accident, sans laisser de postérité. Quant à Alexandre, il fut bientôt forcé de s'expatrier. Il était né vers 1472 ; or, dès l'an 1450, le comte de Tende, son parent, au mépris des statuts qui consacraient au profit des aînés l'inaliénabilité des fiefs de la maison de Vintimille, s'était rendu maître de la seigneurie de Maro et de la forteresse de Petralata. Mais cet acte d'usurpation n'était que le prélude de nouveaux malheurs. Les Adorni et les Fregosi, familles plébéiennes de Gênes, appartenant au parti gibelin, et qui, pendant près de deux cents ans, avaient alternativement fourni des Doges à cette ville, recommencèrent leurs anciennes querelles, ravagèrent toute la côte, et réduisirent en cendres, après l'avoir livrée au pillage, la maison d'Alexandre de Vintimille. Lui-même, pour échapper à la mort, fut obligé de s'embarquer : il se réfugia dans l'île de Rhodes, où nous avons dit que quatre de ses frères étaient Chevaliers. Il avait, en outre, dans cette île de

nombreux amis, même des parents, entre autres, Fabrice Carretto, prince de Final, qui était alors Commandeur de la langue d'Italie, et qui devint Grand-Maître en 1513.

Alexandre de Vintimille fut accueilli dans Rhodes avec tous les égards dus à sa position. Sa famille y était puissante : ses frères, revêtus des plus hautes dignités de l'Ordre, y jouissaient de la légitime considération qui s'attache à d'éclatants services et aux vertus. Carretto, plus influent encore, s'employa pour Alexandre, et lui procura un établissement avantageux. Il lui fit épouser l'Arcondesse Senasti, riche dame de l'île de Lango, aujourd'hui Stanchio, autrefois Cos, située dans le voisinage de Rhodes, et qui appartenait aux Chevaliers. Senasti descendait des Paléologues; elle était veuve, et avait trois filles. On sait qu'après la chute de l'Empire grec, en 1453, et l'avénement de la race ottomane au trône de Constantinople, Mahomet II, pour assurer sa conquête, voulut anéantir tout ce qui restait de la famille de Paléologue - Dracosès, dernier empereur d'Orient. Constantin et Jean Lascaris, qui

devinrent si célèbres comme savants, furent les seuls, parmi les mâles, qui échappèrent au massacre; quant aux femmes et aux filles, elles se réfugièrent dans les îles et provinces voisines, et s'y établirent sous la protection des Chrétiens. Elles y épousèrent des seigneurs italiens ou français, et y conservèrent, malgré le changement qui s'était opéré dans leur fortune, le titre d'*Arcondesses*, c'est-à-dire Princesses. Sénasti était une de ces dernières. Alexandre, en s'unissant à elle, put se promettre, non-seulement le bonheur, mais encore l'opulence ; car elle possédait assez de biens pour faire oublier à son mari ceux qu'il avait laissés sur la côte de Gênes. La naissance de deux fils et d'une fille, Marc, Jacques et Perretine, couronna cette union et la rendit parfaitement heureuse.

Mais, en 1521, Carretto étant mort, une grande agitation régna dans Rhodes. Ce n'est pas que le Conseil de l'Ordre n'eût promptement et dignement remplacé ce Grand-Maître, en lui nommant pour successeur Philippe de Villiers de l'Isle-Adam ;

mais les Chrétiens commençaient à s'alarmer des préparatifs que faisait contre la ville Soliman, empereur des Turcs. Jeune, ambitieux, plein d'ardeur, énorgueilli par la prise récente de Belgrade, le Sultan avait juré de venger l'échec subi devant Rhodes, quarante ans auparavant, par Mahomet II, son bisaïeul, sous le magistère de Pierre d'Aubusson. Toutefois, avant de recourir à la force, il fit à l'Isle-Adam des propositions que celui-ci repoussa comme il convenait à un Chevalier chrétien et à un Français ; et au mois de juin 1522, une armée formidable, une de ces armées fanatiques et barbares qu'ont plusieurs fois poussées contre l'Europe les monarques d'Orient, descendit dans l'île et investit la ville de Rhodes. Le moment était d'autant mieux choisi pour en faire le siège, que les princes chrétiens, divisés par la réforme de Luther et occupés aux guerres de François Ier et de Charles-Quint, ne pouvaient prêter aux Chevaliers en péril aucun secours. La fermeté du Grand-Maître n'en fut point ébranlée, et quoiqu'il ne pût en ce moment opposer à l'ennemi

que six cents Chevaliers et environ quatre mille cinq cents soldats, il prit toutes les mesures que commandait la situation et résolut de résister jusqu'à la mort.

On comprend que dans un pareil moment tout homme en état de porter les armes était soldat. Aussi, dès le commencement du siége, Alexandre de Vintimille parut-il sur les murs avec les héroïques défenseurs de Rhodes. Déjà l'un de ses frères, Marc, avait payé à la cause de la Religion un glorieux et sanglant tribut. Il était capitaine-général de marine ; ayant rencontré huit galères turques, il les attaqua résolûment, quoiqu'il n'en eût que quatre, parvint à en couler deux et en prit trois ; mais le feu s'étant déclaré dans celle qu'il montait lui-même, il se précipita au milieu des Turcs, qui le massacrèrent. Ses frères affligés, mais victorieux, ramenèrent à Rhodes les trois galères qu'ils l'avaient aidé à mettre hors de combat.

Alexandre de Vintimille ne seconda pas seulement les Chevaliers de son épée ; il dépensa pour la cause commune plus de six mille

écus. Dans les premiers temps de son séjour à Rhodes, il avait rendu quelques services à un Chevalier de la langue d'Auvergne, frère George de Vauzelles, lyonnais, Commandeur de la Torrette, de la Rochette et du temple d'Ayen, qui porta pendant le siège l'étendard de la Religion ou le guidon du Grand-Maître, et qui fut blessé en le défendant contre l'ennemi (1). D'étroites relations s'établirent entre eux, et bientôt, de tous les frères d'armes d'Alexandre, aucun ne lui fut plus cher que George. Doués de la même intrépidité, animés des mêmes sentiments et de la même foi, les deux amis se plaisaient à courir les mêmes périls. Un jour qu'ils avaient fait ensemble une sortie,

---

(1) Samuel Guichenou, *Histoire de la Souveraineté de Dombes* manuscrit de 1662, publié par M. Guigue (Lyon, Aug. Brun, 1863, 2 vol. in-4°, tom. II, p. 34). — Le P. Menestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon* (Lyon, 1669, in-4°, 2e partie, p. 12). — Claude Le Laboureur, *Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe* (Paris, 1681, 2 vol. in-4°, tom. II, p. 636.) — Le P. de Colonia, *Histoire littéraire de la ville de Lyon* (Lyon, 1730, 2 vol. in-4°, tom. II, p. 569). — Pernetti, *les Lyonnais dignes de mémoire* (Lyon, 1757, 2 vol. in-8°, tom. I, à l'article *George de Vauzelles*,) etc.

Alexandre, accablé par le nombre, fut grièvement blessé; George, accouru de toute la vitesse de son cheval, parvint à le dégager, mais trop tard : Alexandre lui remit son épée, et mourut dans ses bras, en lui recommandant sa femme et ses enfants (1). Vauzelles le vengea en immolant sur son corps un grand nombre d'ennemis. Mais, si Rhodes perdait chaque jour, sans pouvoir les remplacer, quelques-uns de ses plus vaillants Chevaliers, le Sultan, de son côté, recrutait chaque jour sur le continent ses innombrables armées, et ramenait des

---

(1) J. de Vintimille, *de Bello Rhodio*, M. S. de la Biblioth. imp., feuillet 57. Voici comment il rapporte les paroles prononcées par son père dans cette circonstance :

Sume ensem, precor, ipse meum, ne Turca, nec ullus
Quàm tu habeat.....

« Prends mon épée, je t'en conjure : je ne veux pas qu'un « Turc ou un autre que toi la possède. »

Et plus haut :

At tibi jàm gnatos.....
Commendo, fideique tuæ do cuncta ferenda.
Commendo patriamque meam, miserosque parentes, etc.

« Cependant, je te recommande mes enfants, et confie à ton amitié le soin de tous mes intérêts..... Je te recommande et ma patrie et ma malheureuse famille. »

troupes fraîches sur les monceaux de morts qui encombraient les alentours de la place et les fossés. Enfin, après une défense qui est demeurée célèbre ; après avoir résisté pendant six mois, non-seulement aux furieux assauts que Soliman fit donner à la ville sous ses yeux, mais encore à la famine, à la trahison, aux épreuves de toutes sortes, le Grand-Maître, cédant aux supplications réitérées des Rhodiens, et pour sauver leur ville d'une destruction inévitable et prochaine, consentit à capituler. Jamais place de guerre, suivant l'expression de Charles-Quint, n'avait été plus brillamment perdue. Douze jours furent accordés aux Chevaliers pour évacuer la ville. Le Sultan, saisi de respect et d'admiration en voyant le petit nombre des défenseurs de Rhodes et le noble vieillard qui les commandait, voulut qu'on respectât leur personne et leurs biens, et fit préparer tout ce qui était nécessaire pour qu'ils pussent retourner dans leur pays. Mais, moins généreux que leur souverain, et en dépit de ses ordres, les janissaires se livrèrent au pillage et commirent

des actes de violence sur plusieurs points de la ville. Quatre d'entre eux pénétrèrent dans le palais où se trouvaient madame de Vintimille et ses enfants, tranchèrent la tête à l'une de ses filles et la blessèrent elle-même à la joue d'un coup de cimeterre. George recueillit tout sanglant le plus jeune fils de son ami, Jacques de Vintimille. Cet enfant était âgé de moins de dix ans, étant né dans l'île de Lango vers l'an 1512.

Une caraque avait été disposée pour recevoir le Grand-Maître et les Chevaliers; mais la crainte de nouveaux excès fut cause que l'embarquement se fit à la hâte et pendant la nuit. Comme Enée emportant ses Dieux, les Chevaliers sauvèrent du moins ce qu'ils avaient de plus précieux, les reliques des saints, les vases sacrés, les titres de l'Ordre de Saint-Jean. Un grand nombre de Rhodiens, vieillards, femmes, enfants, qui craignaient les représailles de l'ennemi, se jetèrent pêle-mêle dans des bâtiments de moindre importance. Madame de Vintimille et ses enfants, auxquels il ne restait plus d'autre appui que François et Augustin,

frères d'Alexandre, prirent place, avec George de Vauzelles, dans le vaisseau de l'Isle-Adam (1), qui leva l'ancre le 1er janvier 1523, à cinq heures du matin, escorté d'environ cinquante voiles. C'est dans ce triste appareil, au milieu des pleurs et des gémissements de tout un peuple, que les Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (2) quittèrent, pour n'y plus rentrer, l'île de Rhodes, où ils s'étaient glorieusement maintenus pendant près de deux cent vingt ans !

Les tempêtes, les maladies, la famine, mirent le comble à tant d'infortunes. Obligée de relâcher à Candie, à Cérigo, à Gallipoli, la petite flotte n'arriva à Messine qu'au commencement du mois de mai, et dans un état

---

(1) Pierre Palliot, *le Parlement de Bourgogne* (Dijon, 1649, in-fol., à l'article *Vintimille*). — J. de Vintimille, *Discours des Hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*, M. S. — Dominique Robert, *Histoire généalogique de la maison de Vintimille* (Villefranche, Joseph Ravoux, 1681, petit in-4°); et les auteurs déjà cités.

(2) On les appelait alors Chevaliers de Rhodes, comme on les a appelés depuis Chevaliers de Malte.

si misérable, que le Grand-Maître, au lieu du pavillon ordinaire de l'Ordre (1), ne voulut arborer sur son vaisseau qu'un étendard où la sainte Vierge était représentée tenant son fils mort entre ses bras, et sur lequel on lisait ces mots : *Afflictis spes unica rebus ;* « Dans notre affliction, il n'y a que lui qui puisse nous venir en aide. » Bientôt la peste s'étant déclarée à Messine, les Chevaliers, atteints presque tous par le fléau, durent se réfugier dans le golfe de Baïes, près de Naples, où ils séjournèrent pendant un mois. Enfin plus de six mois s'étaient écoulés depuis leur départ de Rhodes, lorsqu'ils entrèrent dans le port de Civita-Vecchia, qui était le but de leur navigation. De là, ils se rendirent à Rome, où le Grand-Maître eut une conférence avec le Pape, s'établirent provisoirement à Viterbe, dans le patrimoine de Saint-Pierre, puis, de nouveau chassés par la peste, se retirèrent à Nice, d'où ils revinrent à Viterbe.

Ils menaient à leur suite et continuaient

---

(1) Une croix blanche, sur fond rouge.

d'entretenir à leurs frais les quatre ou cinq mille Rhodiens qui s'étaient attachés à leur fortune. Mais on comprend que, dans de certains moments, le dénûment de toute cette population était extrême. Quelles rudes épreuves pour les enfants de madame de Vintimille, élevés dans le luxe, et parvenus à un âge où les impressions sont aussi vives que les besoins sont nombreux ! Les Chevaliers étant à Viterbe et à Nice, les oncles de Jacques déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'occuper de lui davantage ; quant à sa mère, elle était, la pauvre femme, dans l'impossibilité de lui venir en aide, ne vivant elle-même que des secours qu'elle tenait des Chevaliers. George de Vauzelles se souvint alors des recommandations de son ami ; il se chargea de l'enfant abandonné, et profitant de l'inaction à laquelle était momentanément condamné l'Ordre de Saint-Jean, il partit pour la France avec son pupille et le conduisit à Lyon, afin de lui faire donner une éducation conforme à sa naissance et qui lui assurât dans l'avenir une existence honorable et indépendante.

La ville de Lyon, très-florissante alors par le commerce, était en même temps le centre d'un grand mouvement intellectuel. Ses imprimeries étaient célèbres : les Gryphes, les Dolet, les Trechsel, les de Tournes, les Roville, en multipliant les bons livres, y propageaient le goût des études. Le séjour ou le passage de plusieurs Rois et de plusieurs Reines pendant les guerres d'Italie, la présence de la Cour, les fêtes, les tournois, les carrousels, les spectacles de toutes sortes y attiraient un grand concours d'étrangers, de savants, de curieux, de personnages distingués de toutes les nations, et y entretenaient l'amour des arts et l'émulation littéraire.

Au milieu de ce mouvement des esprits, dans cette ville où l'élégance et la politesse étaient les plus puissants auxiliaires du savoir, la famille de Vauzelles était représentée par deux frères de George (1). L'aîné,

(1) Elle passait, dès ce temps-là, pour très-ancienne. Voir Guichenon, *Histoire de la Souveraineté de Dombes*, liv. 5, tom. II, pag. 34, de l'édition publiée en 1863, et Gilbert du Chert,

Mathieu, qui fut échevin de Lyon en 1524, et avocat-général au parlement de Dombes de 1535 à 1559 (1), aimait les lettres et les cultivait avec non moins de succès que la jurisprudence. On a de lui un traité des *Péages* (2), qui fut très-estimé de son temps,

---

dans des vers latins cités plus loin. — La famille de Vauzelles quitta Lyon, pour aller s'établir à Brioude, dans la Basse-Auvergne, à la suite d'une alliance contractée, en 1636, par Michel de Vauzelles, capitaine au régiment de Villeroi. Ce Michel, petit-fils du premier avocat-général Mathieu, dont il est fait mention dans cette histoire, était le second fils de Mathieu de Vauzelles, écuyer, seigneur du Jonchay, Recteur de l'Hôtel-Dieu de Lyon en 1593. François, fils de Michel, devint Fermier général vers 1691. Pierre, Jean-Baptiste et Julien-Léonard, ses descendants, exercèrent, depuis 1730 jusqu'à la Révolution, la charge héréditaire de chevalier héraut d'armes de France, qu'exerça à son tour, de 1815 à 1830, Jean-Baptiste de Vauzelles, décédé Premier Président de la Cour d'Orléans. La postérité de Michel résida à Brioude jusqu'en 1804, époque où Julien-Léonard de Vauzelles, aïeul de celui qui écrit ces lignes, fut nommé Directeur des Droits réunis d'Indre-et-Loire, à la résidence de Tours, après avoir siégé pendant cinq ans comme député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif.

(1) Le Parlement de Dombes siégeait à Lyon.

(2) TRAICTÉ DES PÉAGES, *composé par M. Matthieu de Vauzelles, docteur ès droits et advocat du Roy au Parlement de Dombes et Séneschaucée de Lyon* (à Lyon, par Jean de Tournes,

et qui mérite encore d'être consulté au point de vue historique. Elu par ses concitoyens Recteur de l'Aumosne générale, dont il fut l'un des bienfaiteurs, Mathieu de Vauzelles jouit d'une grande popularité, comme l'attestent les vers nombreux qui ont été publiés

---

1550, in-4°). Cette production valut à son auteur les vers suivants de Maurice Scève:

MAURICE SCAEVE

En grace de si charitable et vertueuse Œuvre de l'Autheur.

Qui pour la fame, ou l'honneur entreprend,
Entre Mortelz c'est chose autant louable.
Et qui labeure à son besoing, il prend
Part de la gloire à luy seul proufitable.
Mais par sus tous est saintement louable,
Et tel tousjours j'estimeray celuy,
Qui sans espoir de loyer ou d'appuy,
Fors de vous, Loix saintes et éternelles,
Travaille au bien et publiq et d'autruy
(Comme on peult voir) à l'ombre de voz esles.

Ce dernier vers contient une allusion aux armoiries de la famille de Vauzelles, qui sont *d'azur, à trois demi-vols d'argent, posés deux et un, au chef d'or*, avec cette légende, empruntée au Psaume XVI : *Sub umbrâ alarum tuarum protege nos*, et, selon l'ancienne traduction française : « Abriez nous sous voz esles. »

à sa louange, en latin et en français (1). Lui-même il était poète, et avait composé en fran-

---

(1) C'est ce qu'exprime en peu de mots ce distique de Claude Rousselet, célèbre avocat de Lyon :

Matthæo Vauxello, judici majori.

Quid te onerem laudum cumulo, Vauxelle ? Tua ex te
A populo virtus nota frequentè satis.

Claud. Rosseletti, jureconsulti, patritiique lugdunensis, Epigrammata (Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1537, petit in-4°, p. 48).

On trouve de nombreux renseignements sur Mathieu de Vauzelles dans les ouvrages déjà cités de Guichenon, Menestrier, Le Laboureur, Colonia, Pernetti ; dans les *Bibliothèques françaises* de Du Verdier et La Croix du Maine, et dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon* par Poullin de Lumina. Nous avons en outre consulté les registres du Parlement de Dombes, conservés aux archives de la Côte-d'Or, et publiés en partie par M. d'Assier de Valenches, dans son *Mémorial de Dombes* (Lyon, 1854, in-8°) ; le *Catalogue des noms de MM. les Recteurs et administrateurs de l'Hôpital général de la Charité et Aumône générale de Lyon, depuis son institution* (Lyon, 1742, in-4°) ; une note manuscrite de d'Hozier, conservée à la Bibliothèque impériale, aux *Archives des familles;* enfin, un manuscrit très-intéressant de Chuinague, dernier Greffier en chef du Parlement de Dombes, appartenant à M. Mantellier, Président à la Cour impériale d'Orléans, Président de la Société archéologique de l'Orléanais, auquel on doit, entre autres travaux, de savantes dissertations sur le pays de Dombes et sur la monnaie de Trévoux et de Dombes.

çais des *Emblêmes* (1), à la manière du jurisconsulte Alciat. Il fit partie d'une société littéraire qui se forma à Lyon, sous le nom d'*Académie de Fourvière* ou *l'Angélique*, et où se réunissaient habituellement les personnes les plus distinguées par leurs talents et la culture de leur esprit : les de Lange, les de Villeneuve, les Patarin, les Fournier, qui arrivèrent aux plus hauts sièges de la magistrature (2) ; le poète latin Jean Voulté, le célèbre littérateur et imprimeur Etienne Dolet, l'annaliste Symphorien Champier, l'antiquaire du Choul, Maurice Scève (3), le lieutenant-général du Roi du

(1) Voir les *Lettere scritte al signor Pietro Aretino da molti signori, communità, donne di valore, poeti et altri excellentissimi spiriti* (Venetia, Francesco Marcolini, 1551, 2 vol. in-8°, tom. II. p. 417 et suiv.).

(2) Ils devinrent tous les quatre Premiers Présidents.

(3) Maurice Scève, beau-frère de Mathieu de Vauzelles, comme on le verra plus loin, descendait des marquis de Scèva, ancienne famille du Piémont, qui était venue s'établir à Lyon, au quinzième siècle, avec beaucoup d'autres illustres familles étrangères. Poète distingué, il exerça, selon Pasquier, une certaine influence sur la littérature de son temps, et fut l'ami particulier de Clément Marot, qui lui adressa plusieurs pièces de

Peyrat, enfin, malgré sa vie errante, le père de notre poésie, Clément Marot; et à côté d'eux, comme pour stimuler leur verve, toute une pléiade de femmes spirituelles et charmantes : Sybille et Claudine Scève, celle-ci première femme de Mathieu (1); Catherine

---

vers. Il avait deux frères, très-lettrés aussi. Elevé par ses concitoyens à la dignité d'échevin, il dirigea les fêtes qui signalèrent l'entrée solennelle du roi Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, en 1548. Sa devise était: *Souffrir, non mourir*. On peut consulter sur Maurice Scève et sur ses ouvrages le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, t. II, p. 513-517; l'abbé Goujet, *Biblioth. franç.* T. XI, p. 442-452; Estienne Pasquier, *Recherches de la France*, VII, 6; enfin, l'abbé Pernetti, *les Lyonnais dignes de mémoire*.

(1) Sybille et Claudine, sœurs de Maurice Scève, avaient, paraît-il, un rare talent pour la poésie. Le père de Colonia considère comme certain que c'est à elles que Clément Marot, malade, adressa les vers suivants :

A deux sœurs damoyselles lyonnaises.

Puisque vers les sœurs damoyselles
Il ne m'est possible d'aller,
Suz dizain: courez devers elles,
Au lieu de moy vous fault parler :
Dictes leur que me mettre à l'air
Je n'ose, dont me poise fort,
Et que, pour faire mon effort
D'aller visiter leurs personnes,
Je me souhaitte estre aussy fort
Comme elles sont belles et bonnes.

de Vauzelles (1), parente ou sœur du même; Pernette du Guillet, dont les poésies ont été plusieurs fois réimprimées de notre temps; Clémence de Bourges, qui ne voulut point survivre à son fiancé; enfin, supérieure à toutes par la hardiesse passionnée de son génie, celle que l'on appelait *la Belle-Cordière,* la célèbre Louise Labé !

L'autre frère de George, son frère puîné, Jean de Vauzelles, avait embrassé l'état ecclésiastique. Curé de l'Église de Saint-Romain, puis Chevalier de l'Église métropolitaine de Lyon et Prieur commendataire

(1) Voir M. Bréghot du Lut, dans ses *Mélanges biographiques, et littéraires, pour servir à l'histoire de Lyon* (Lyon, Barret, 1828, in-8°, p. 336). — Un autre auteur lyonnais, M. Cochard, dans la notice qu'il a placée en tête des *Œuvres de Louïze Labé* (Lyon, Perrin, 1824, in-8°, p. XXIV), cite Catherine parmi les dames de Lyon qui, dans le seizième siècle, se firent remarquer « autant par les charmes de leur esprit que par la régularité de leur conduite, et qui toutes jouirent du rare avantage d'inspirer aux meilleurs poètes du temps les meilleurs vers qu'ils aient faits. » Cette Catherine de Vauzelles ne doit pas être confondue avec celle dont parle le poète Villon, dans son *Grand Testament* (*double ballade, continuant le premier propos*), laquelle vivait à une époque plus ancienne, et que l'on croit être de la même famille.

de Montrottier (1), dépendance de l'abbaye de Savigny, il appartenait à cette élite de savants, de littérateurs et d'artistes dont aimait à s'entourer la sœur de François Ier, Marguerite, reine de Navarre, qui le nomma son Maître des Requêtes (2). La gravité de ses mœurs, l'ardeur de sa piété, sa noble prestance (3), le faisaient remarquer à cette Cour si brillante, mais novatrice et quelque peu licencieuse. Il était en même temps Aumônier de François Ier (4). On lui doit plusieurs livres ascétiques, notamment, une histoire de la vie de Jésus-Christ, d'après les évangiles (5). Épris de la littérature italienne,

---

(1) Du Verdier et La Croix du Maine, Guichenon, Le Laboureur, de Colonia, Pernetti, Vintimille, *de Bello Rhodio*, etc.

(2) Mazzuchelli, *Vita di Pietro Aretino* (in Brescia, 1763, in-12, p. 247).

(3) Insignis formâ justitiâque vir est.

J. de Vintimille, dans une élégie inédite, qu'on trouve à la suite de son poème *de Bello Rhodio*.

(4) Voir la dédicace à François Ier de la traduction de *la Genèse* de P. Arétin, par Jean de Vauzelles (Lyon, Sébastien Gryphius, 1542. in-8°).

(5) *Histoire évangélique des quatre Évangélistes* (Lyon, Gilbert de Villiers, 1526, petit in-8°). — Mais l'ouvrage le plus curieux de Jean de Vauzelles est intitulé : *Les simulachres et historiées*

il fut le premier qui la fit connaître à la France, en traduisant en langue vulgaire les ouvrages qui obtenaient alors en Italie le plus de vogue (1). Il a laissé en outre des poésies, qu'on trouve éparses dans les recueils que publiaient en commun Clément Marot, Mellin de Saint-Gelais et les poètes de leur société (2). A l'instar de l'antiquaire du Choul, son ami, et du célèbre Jean Grollier,

---

faces de la Mort, autant élégamment pourtraictes que artificiellement imaginées (à Lyon, sous l'écu de Coloigne, 1538, petit in-4°, vélin, orné de gravures sur bois représentant des sujets dans le genre de la danse macabre). La bibliothèque de Lyon en possède un exemplaire.

(1) C'est ainsi qu'il traduisit les principaux ouvrages de piété composés par Pierre Arétin, avec lequel il entretint, comme plusieurs personnages illustres de son temps, une correspondance littéraire. Voir les *Lettere di Pietro Aretino* (in Parigi, 1609, 6 vol. in-8°) et les *Lettere scritte a Pietro Aretino.*

(2) Voir notamment le recueil intitulé : *Blasons anatomiques du corps féminin, faits par divers auteurs* (Lyon, François Juste, 1537, in-16; réimprimé avec d'autres blasons, en 1807 et 1809, à Paris, par Méon.) Voir aussi les éditions données par Jean de Tournes, au seizième siècle, des œuvres de Louise Labé et des Rymes de Pernette du Guillet. — Jean de Vauzelles ne mettait pas toujours son nom en tête de ses ouvrages; il y substituait souvent ces mots : *D'un vray zèle* ou *Crainte de Dieu vault zèle.* Ces sortes de devises ou anagrammes étaient alors fort à la mode, surtout à la Cour de Marguerite.

il possédait une bibliothèque précieuse et un cabinet d'objets rares et curieux (1).

C'est auprès de ces savants hommes, c'est dans un milieu si favorable au développement d'un jeune esprit, que George de Vauzelles commença l'éducation de son pupille. Passionné lui-même pour les belles-lettres, il avait rapporté de ses voyages de précieux manuscrits grecs (2), et s'occupait alors à rédiger le récit des événements dont, comme un autre Commandeur de Rhodes, le bâtard de Bourbon, il avait été l'un des héros (3) avant d'être l'historien, récit qui, malheu-

---

(1) *Lettere scritte a Pietro Aretino*, tom. II p. 414 et suiv.

(2) « Tant y a, dit Guillaume du Choul, en parlant du Colosse de Rhodes, que sommairement j'en diray ce que j'en ay tiré d'un livre grec fort ancien, toutesfois acéphale, qu'autresfois me presta feu Messire George de Vauzelles, Chevalier de Rhodes, Commandeur de la Torrette, et qu'il avoit autresfois apporté de Grèce, mon voisin et singulier amy, et duquel je n'ay voulu taire le plaisir qu'il me feit, pour avoir esté en son vivant homme libéral de ce qu'il avoit à l'endroit de tous ses amys. »
Discours de la Religion des anciens Romains (Lyon, Guillaume Roville, 1557, grand in-4°, p. 194).

(3) « Egregium sanè de se specimen exhibuit », dit en parlant de George de Vauzelles, J. Fontanus, *de Bello Rhodio* (Paris, Christian Wechel, 1540, lib. II, p. 71).

reusement, s'est perdu, et dont le souvenir ne serait même pas venu jusqu'à nous, si Jacobus Fontanus (Jacques Fontaine), de Bruges, Chevalier de Rhodes, ne disait y avoir puisé quelques détails pour écrire l'histoire du siège.

George et ses frères habitaient sous le même toit; ils avaient les mêmes relations, les mêmes goûts, les mêmes sentiments; ils vivaient dans la plus parfaite union (1).

---

(1) C'est ce qu'atteste un petit hendécasyllabe de Voulté :

Ad tres Vauzellios fratres.

Tres fratres celeberrimi optimorum ;
Tres vitâ, et genio, et pares amore ;
Quibus una domus tribus, fidesque
Una est, una eadem tribus voluntas :
Vos sic vivite semper, et valete,
Humanis pariter Diisque grati.

« *Aux trois frères de Vauzelles.*

« Frères, tous trois des plus célèbres entre les meilleurs, qui tous trois rivalisez de vertu, de talents et d'affection ; qui n'avez tous trois qu'une maison, qu'une foi, qu'une volonté, puissiez-vous vivre ainsi toujours, et en santé, également agréables aux hommes et aux Dieux ! »

Joannis Vulteii, *Remensis*, *Epigrammatum libri IV* (Lugduni, sub scuto basiliensi, apud Michaelem Parmanterium, 1537, petit in-12).

Un poète cité par Guichenon, Gilbert du Chert, comprend

Chacun d'eux fut un père pour Vintimille. Mais ce n'était point assez de cette éducation domestique : George envoya successivement son élève aux écoles de Lyon, de Paris et de Toulouse, où professaient les maîtres les plus habiles (1). Le jeune descendant des Empereurs de Nicée répondit merveilleusement à tant de soins : il acquit en peu de temps des connaissances presque universelles, apprit plusieurs langues, et montra bientôt les rares qualités d'esprit et de cœur qui devaient le distinguer.

également les trois frères de Vauzelles dans un même éloge :

Sæpius audaces tentavi effundere versus
Vauzelianorum stemma decusque trium.
Conatum ecce meum, sed non sine scommate risit
Ipsa sui princeps Calliopæa chori, etc.

« Bien des fois, malgré mon insuffisance, il m'est venu en tête de célébrer en vers la noble origine et la gloire des trois Vauzelles. Je l'essaie aujourd'hui, mais non sans faire sourire de pitié Calliope, cette reine de la troupe qu'elle conduit, etc. »

(1) Il nous suffira de citer Jean de Boysson et Jean Coras, sous la direction desquels Vintimille étudia la science du droit à Toulouse, avant d'aller prendre à Pavie les leçons d'Alciat. Il se perfectionna dans l'étude du grec sous Lazare Buonamico, qui enseignait avec beaucoup d'éclat les humanités à Padoue; Catarino (Lancelot-Polito), habile théologien, et un certain abbé Hurald l'eurent également pour élève.

Mais le premier usage qu'il fit de ses talents fut de composer un poème en vers latins à la louange de son libérateur et second père. Ce poème, dont le sujet est la guerre de Rhodes, est divisé en trois livres, et contient plus de deux mille vers. Il n'a jamais été imprimé. Vintimille le commença à l'âge de quatorze ans, vers 1526, le termina l'année suivante, et le dédia au frère de son bienfaiteur, Jean de Vauzelles, Prieur de Montrottier. —Sans doute, lui disait le jeune poète, les vers que je vous envoie ne sont ni de Virgile ni d'Ovide; sans doute vous trouverez dans cet ouvrage bien des fautes, que, plus âgé, j'y reconnaîtrai moi-même : mais vous aurez égard à ma jeunesse et me tiendrez compte de ma bonne volonté. Je l'ai composé dans les courts instants que j'ai pu dérober à mes études. Je ne me flatte point d'y avoir rendu pleine justice au Chevalier votre frère, dont la Renommée a publié partout les hauts faits : j'espère du moins n'avoir jamais parlé de lui qu'avec convenance (1).

(1) Dédicace du poème *de Bello Rhodio* au Prieur de Montrottier.

Dans ce poème, qui, malgré des traits heureux, accuse en effet l'inexpérience d'un enfant, (1) Vintimille célèbre ou raconte les principaux faits d'armes accomplis en commun par son père et George de Vauzelles; la trahison, si funeste aux Chrétiens, du trop fameux chancelier d'Amaral; la mort glorieuse d'Alexandre; le désespoir de madame de Vintimille et de ses enfants; l'entrée des janissaires dans la maison paternelle; l'embarquement des Chevaliers, tableaux, hélas! auxquels la mémoire avait plus de part que l'imagination! Un peu plus tard, il y joignit quelques pièces fugitives, entre autres, la suivante, dans laquelle il rend à la bravoure du Commandeur de Vauzelles et en même temps au profond savoir du Prieur de Montrottier un nouvel hommage :

Ad dominum de la Torrette, Mæcenatem suum.

O quàm excellebas, qualis quantusque ruebas,
Millia Turcarum cum tibi terga darent!

---

(1) Le manuscrit de la Bibliothèque impériale contient d'ailleurs beaucoup de fautes qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence du copiste.

Hìc virtus animi defendere Græca docebat;
Addebat magnum robur in arma Deus.
Tu pietate tuos vincis, tu robore Turcas;
Doctrinâ frater nomen in astra refert.
Vobis exopto vitam longamque beatamque;
Ætherea jàm vos ibitis astra semel (1).

« *A Messire de la Torrette, son Mécène.*

« Oh! de quel éclat tu brillais, avec quel élan tu « te précipitais, quand les Turcs fuyaient devant toi « par milliers! Ton noble cœur t'apprenait à défendre « la cause des Grecs; Dieu, au milieu de la mêlée, te « donnait une rare intrépidité. Par ta piété tu sur- « passes tous les tiens, par ta bravoure tu triomphas « des Turcs. Ton frère, par la science, porte son nom « jusqu'aux cieux. Je vous souhaite à l'un et à l'autre « une vie longue et heureuse; un jour, vous vous « élèverez ensemble vers les constellations célestes. »

Deux autres pièces du même recueil témoignent que si le jeune Vintimille éprouvait pour sa nouvelle famille les sentiments de la plus vive reconnaissance, il n'avait pourtant pas oublié les personnes auxquelles il tenait par des liens encore plus étroits, principalement sa mère et sa sœur, dont il

(1) Manuscrit de la Bibliothéque impériale, feuillet 68.

ignorait alors la destinée. On en jugera par la pièce à sa mère :

Ad Matrem.

Te quacumquè ferat, vitæ discrimine salvam,
Vel mare, vel tellus, nostra vel arva ferant,
Tu tamen hâc mecum semper tellure manebis,
Te mea, te servant carmina, corque meum (1).

« *A ma Mère.*

« Débarrassée enfin du fardeau de la vie, quel que
« soit le lieu qui te possède, ou la mer, ou la terre,
« ou notre pays, va, tu seras toujours avec moi sur
« la terre que j'habite ; va, mes vers et mon cœur
« conservent ton souvenir. »

Elle vivait encore, cette mère bien-aimée ; Perretine et Marc vivaient. Liés à la fortune de l'Ordre de Saint-Jean, ils suivirent les Chevaliers dans l'île de Malte, quand Charles-Quint la leur eut concédée, en 1530. Le Grand-Maître et le Conseil de la Religion proposèrent alors à madame de Vintimille de donner la croix et l'habit de Chevalier à ses deux fils, malgré leur grande jeunesse ; mais cette dame ne voulut jamais y consentir,

(1) Manuscrit de la Bibliothèque impériale, feuillet 63.

disant que la destinée de ses enfants tendait ailleurs, et qu'avec l'aide de Dieu, elle espérait que leur race pourrait un jour, non-seulement se perpétuer, mais redevenir florissante.

Cependant, Jacques de Vintimille avait atteint l'âge de vingt ans; son éducation était terminée : le moment était venu de la compléter par des voyages et par de nouvelles études dans diverses universités. Il demanda à son bienfaiteur la permission de se rendre en Italie, où il espérait retrouver son frère et recueillir quelques débris du patrimoine de sa famille. George, qui était à cette époque l'un des plus anciens et des plus illustres compagnons de Villiers de l'Isle-Adam, accéda d'autant plus volontiers à ce désir, qu'ayant accompli la tâche qu'il s'était imposée en France, il tournait déjà les yeux vers l'île de Malte, où l'appelaient de nouveaux devoirs, de nouveaux périls, mais où l'attendaient aussi de nouvelles dignités, car il devint peu de temps après Receveur général du grand prieuré d'Auvergne (1).

(1) Guichenon, Pernetti, dans les ouvrages déjà cités. Un

Vintimille partit donc : tantôt écolier, tantôt soldat, il visita les principales universités de l'Italie, à la suite des armées françaises, qui avaient repris les hostilités quelque temps interrompues par la paix de Cambrai ; puis il se dirigea vers la contrée qu'avaient habitée ses pères ; mais, comme elle était en proie aux factions, il n'y séjourna point, et se rendit à Pavie, dont l'Université était alors très-célèbre. « L'été, dira-t-il plus « tard (1), j'y vivais en soldat, ainsi me pres- « sait la dure nécessité ; mais l'hiver, j'occu- « pais mon temps à cultiver les Muses. Les « lauriers que j'avais mérités par mon épée, « je les méritais également par ma plume, « disciple tour à tour de Minerve et de « Mars. »

---

factum imprimé à Lyon, en 1630, pour François de Vauzelles, petit-neveu du Commandeur, et conservé aux *Archives des familles*, à Paris, dit même que George était désigné pour remplacer comme Grand-Maître l'un des successeurs de Villiers de l'Isle-Adam (sans doute Jean d'Omèdes), mais qu'il fut surpris par la mort.

(1) Dans une élégie tirée d'un recueil de pièces latines composées par Vintimille et ses amis à la mémoire de Maclou Popon ou Pompon, conseiller au Parlement de Dijon.

Miles eram æstate hìc, ità me sors dura premebat :
Musarum at brumæ tempore cultor eram.
Quæ meritus bello fueram studia ipsa merebant,
Palladis inque vices Martis alumnus eram.

Vintimille rencontra sur les bancs de l'université de Pavie un jeune homme venu de la province de Bourgogne, pour étudier le droit sous Alciat. A peine se furent-ils connus, qu'ils s'aimèrent; ils ne se perdirent plus de vue, et vécurent pendant près de quarante ans dans la plus touchante intimité. On a remarqué, dit à ce sujet Vintimille, qu'un Grec est rarement fidèle à un Grec, et un Français à un Français : c'est pour cela sans doute que, voulant faire deux amis, le sort a réuni un Français à un Grec. Ce jeune homme s'appelait Maclou Popon. Sa naissance était obscure ; mais il se faisait déjà remarquer par son mérite. Infatigable au travail, également apte à tous les genres d'étude, il parlait les langues grecque et latine avec la même facilité et la même distinction que la française, aimait les lettres et les arts, et jouait admirablement du luth. Il s'adonna principalement à la jurisprudence, acquit à

Dijon une grande réputation comme avocat, puis entra au Parlement, dont il devint une des lumières.

C'était le moment des expéditions de Charles-Quint contre Barberousse et contre l'Afrique. Aussitôt après avoir quitté Pavie, Vintimille suivit ce prince à Alger. Il revint en France par l'Espagne et se rendit à Lyon. Il y retrouva, non-seulement les frères de son bienfaiteur, mais encore leurs amis, qui étaient déjà les siens, Jean du Peyrat, les frères Scève, Guillaume du Choul et Clément Marot.

Cette société choisie descendait quelquefois des hauteurs de Fourvière et oubliait volontiers dans des réunions d'un caractère plus intime les solennités littéraires de la maison de l'Angélique. Ces personnages si divers d'esprit et de mœurs, mais au milieu desquels régnait la plus franche et la plus invariable cordialité, se rencontraient quelquefois, avant 1537, chez le poète Jean Voulté, de Reims, ancien professeur à Toulouse, qui fut assassiné quelques années après par un homme contre lequel il avait gagné un procès.

C'est pour inviter Vintimille à une semblable réunion, que Voulté lui envoyait ce billet amical en deux vers :

A Cœna, si, Jacobe, vis jocari,
Nobiscum venias, sumus parati.

« Jacques, si tu veux te divertir avec nous, viens « nous rejoindre après souper ; nous t'attendons. »

Une autre fois, le même poète forme des souhaits pour son jeune ami ; mais que lui souhaite-t-il? la richesse, les plaisirs? Non. La vie des camps? Pas davantage. Et quoi donc? O sagesse antique, te voilà bien! —Un esprit droit dans un corps sain.

Non aurum, nec opes locupletum, castra nec arces,
Nec segetes tibi, nec pinguia rura precor;
Non merces varias, non ditis munera Crœsi,
Non regum mensas, Pontificumque dapes ;
Non armenta, greges, mollis non gaudia lecti,
Sed rectum in valido corpore mentis opus.

Vintimille tenait d'ailleurs dignement sa place au milieu de ces spirituels et illustres amis. La nature avait été libérale envers lui, et l'éducation avait secondé la nature : il avait étudié avec succès l'histoire, la jurisprudence, les mathématiques et jusqu'à l'ar-

chitecture; il possédait la plupart des langues mortes et vivantes, et cultivait tout à la fois la peinture, la musique et la poésie. Il faut remonter au seizième siècle pour trouver chez un seul homme des connaissances si étendues réunies à des talents si variés.

Mais les belles-lettres eurent d'abord ses préférences, et c'est d'elles qu'il fera plus tard cet éloge bien senti : « Tant s'en fault « que les lettres corrompent ou amollissent « les cœurs généreux, que par le contraire « elle les façonnent, aiguisent et enflamment « aux belles entreprises. Car l'on void par « expérience que la hardiesse, dénuée de « discours, se tourne en furie et témérité, et « l'esprit de beaucoup se rend lourd et hé- « bété, s'il n'est poly et façonné par les let- « tres (1). »

Il n'avait d'ailleurs aucun préjugé de race; il connaissait toute la dignité de la pensée; il croyait, en se livrant à l'étude, moins encore satisfaire un goût personnel, que

(1) *Epistre dédicatoire* de la traduction d'Hérodien, édition de 1580.

donner aux hommes de sa caste un utile exemple. « Pour corriger, dit-il, les humeurs « de ceux qui estiment les lettres inutiles « aux gens nobles, j'ay bien voulu donner « la voile aux vents avec ceux qui ont couru « ceste mer (1). » C'est ainsi que Jean-André Lascaris, surnommé *Rhyndacénus* (2), son parent, n'avait pas dédaigné, dans son zèle pour l'avancement des lettres, de corriger des épreuves d'imprimerie, avant que François I[er] l'eût chargé de former avec Guillaume Budé, la bibliothèque de Fontainebleau. Jacques, dans sa première jeunesse, avait connu ce vénérable vieillard; il l'honorait comme un père, et avait toujours son exemple devant les yeux (3).

---

(1) *Epistre dédicatoire*, ibid.

(2) Du fleuve Rhyndacus, en Phrygie, sur les bords duquel il était né.

(3) Lascaris ille mihi consanguinitate propinquus,
Pro patre quem colui, tunc puer ipse, senem.
Is gratus Musis, et rebus natus agendis,
Non magè principûs quàm mihi charus erat.

J. de Vintim., dans le recueil relatif à M. Popon.

Cependant Vintimille avait dépassé l'âge de trente ans, et il ne s'était pas encore préoccupé sérieusement de l'avenir. De ressources personnelles, il n'en avait point: ses protecteurs pouvaient lui être enlevés par l'âge, par la maladie; quant à sa propre famille, elle était disséminée ou disparue. Disons, pour n'y plus revenir, dans quelle situation elle se trouvait.

Trop cruellement éprouvée, madame de Vintimille était morte en 1533, après avoir édifié les habitans de l'île de Malte par sa piété. Par une sorte d'intuition, dans laquelle on crut voir une révélation surnaturelle, elle avait prévu le jour de sa mort, et béni, avant d'expirer, le mariage de sa fille, l'Arcondesse Perretine, avec un gentilhomme rhodiot, de race noble et ancienne, nommé Théodore (1). Quant à Marc, frère aîné de Jacques, il remplit longtems les fonctions de

---

(1) Il s'était distingué pendant le siége de Rhodes :

Te levir Theodore, Rhodos quo clara regente,
Sæpè hostes vidit vertere terga suos.

Vintim., dans l'élégie déjà citée.

grand-vicomte près l'Ordre de Malte; puis revint au Cunio, dans la maison paternelle, et épousa Thomasine de Galioni, issue d'une noble famille génoise. Il en eut deux fils. Alexandre, l'aîné, se fit prêtre; le second, Prosper, vint en France, s'attacha à la fortune des princes de Lorraine, et épousa madame Claude de Cornillion; mais cette dame, qui appartenait à l'une des premières maisons de la Savoie, ne lui donna point de postérité.

Vintimille se trouvant donc privé de ses appuis naturels, profita du crédit dont jouissait auprès de François I[er] et de sa sœur Marguerite le Prieur de Montrottier, pour se faire présenter à la Cour, où il fit bientôt d'illustres et utiles connaissances. Sa position toutefois y demeura quelque temps incertaine, « non par faute de courage, mais, « comme il le dit, par défaut de moyen. » Il ne trouva d'abord à la Cour qu'un seul emploi de ses talents : ce fut de faire « des « devises et pourtraicts de tableaux, tapis- « series, verrières et ornements de maisons « et jardins de rois et princes, avec des

« inventions belles et rares, pour satisfaire à « leurs desseins (1). » Il s'appliquait d'ailleurs à ne voir que la meilleure compagnie, fuyant avec un soin extrême le commerce des parvenus et des courtisans. Quant aux hommes d'une naissance distinguée ou d'un mérite solide, il recherchait avidement leur entretien, et s'oubliait souvent à disserter avec eux sur la politique et sur la guerre.

François I[er], qui aimait et favorisait les gens de lettres, distingua bientôt Vintimille ; et pour utiliser la connaissance naturelle que ce jeune homme avait de la langue grecque, il lui commanda de traduire en français la *Cyropédie* de Xénophon. Jacques s'empressa de déférer à ce désir : il entreprit sans répugnance un travail dont il comprenait toute l'utilité pour sa nouvelle patrie. « J'ay tous« jours estimé, écrivait-il longtems après, « dans son excellent *Advertissement et re-« monstrance aux censeurs de la langue « françoise,* que ce n'est moins d'honneur

(1) *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille*, etc.

« de bien traduire que d'inventer. Et diray « plus, que les translateurs ont plus apporté « de profit aux Romains et François, que les « autheurs mesmes; et sans iceux, l'Italie, « la France et Allemaigne seraient abysmées « en profonde ignorance. Les autheurs plus « signalez, qu'ont-ils faict autre chose que « traduire, imiter, refaire, desguiser et com- « piler les inventions d'autruy? Conférez les « Grecs aux Latins, vous trouverez que Plaute « et Térence ne sont autre chose que Mé- « nandre et Aristophane desguisez; Cicéron, « orateur tant estimé, imitateur et singe de « Démosthène; Virgile, poëte sans pair, « translateur de Théocrite, Hésiode et Ho- « mère. Justin, par ses épitomes, a faict « perdre l'histoire de Trogus Pompéius, le « premier de son temps; et peu s'en a fallu « que Florus n'en ayt faict autant de Tite- « Live. Bref, les plus grands autheurs se « sont emplumez, sinon par larcin, du moins « par imitation des œuvres d'autruy. Telle « est la vicissitude de toutes choses, et la « condition des influences célestes. »

Cette manière d'envisager l'invention lit-

téraire, était plus neuve du temps de Vintimille, elle était surtout plus nécessaire qu'elle ne le serait aujourd'hui. Notre vieille langue avait son génie sans doute; mais elle ressemblait à ces arbres qui, faute de culture, ne produisent que des fruits médiocres. Rabelais, dans la prose, et Marot, dans la poésie, avaient montré ce qu'elle pouvait; mais, sous leur plume habile, elle n'avait guère exprimé que la gaîté naïve ou l'humeur satyrique de nos pères : il fallait puiser aux sources d'une littérature plus étendue et plus élevée ce qui lui manquait, et lui donner de cette manière comme une expérience anticipée. De bonnes traductions, en dissipant l'ignorance, étaient le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat. C'est ce que comprit Vintimille, moins hardi sans doute, mais beaucoup plus sage que Ronsard et sa pléiade, qui, pour avoir voulu trop tôt marcher seuls, se perdirent, et par l'importation maladroite d'idiotismes grecs et latins dans notre langue, mirent en péril son heureuse ingénuité. Vintimille, disons-nous, ne voulut parler que la langue ordinaire, et



il rendit ainsi un véritable service à la littérature :

« C'est ce que j'estime, écrit-il, devoir « estre gardé principalement ès traductions, « et trouve bon d'escrire tout ainsi que je « parle, espérant que la France me reco- « gnoistra, non pour hoste, mais pour enfant, « et m'entendra sans truchement : et comme « le françois aime la rondeur et simplicité, « il ne rejettera la naïfveté et candeur dont « je fais estat, usant d'un langage commun, « non fardé et vrayement françois, que j'ay « appris au sortir de Rhodes, des mieux « parlans de la Cour (1). »

Le choix de la Cyropédie, ce roman moral, qui fut à peu près pour l'antiquité ce qu'a été pour nous le *Télémaque*, convenait à Vintimille, qui, comme plusieurs personnages éminents des quinzième et seizième siècles, appartenait par ses tendances élevées à l'école socratique ou platonicienne. Les deux premiers livres de sa traduction étaient ter-

(1) *Advertissement et remonstrance aux censeurs de la langue françoise.*

minés ; il les avait recopiés de sa main, et venait de les offrir au Roi, en 1547, quand celui-ci mourut à Rambouillet.

Henri II accueillit favorablement la traduction complète de la Cyropédie : Vintimille la lui présenta avec la traduction de l'*Histoire des successeurs de Marc-Aurèle* par Hérodien (1), qu'il avait commencée vers la même époque, étant, comme il le dit, « en expé« dition de guerre soubs le grand roy Fran« çois, ès camps de Jaillons et Boloigne. » Il avait dédié cette dernière au connétable Anne de Montmorency dès l'année 1544. Elle ne parut que dix ans après, précédée d'une lettre à l'auteur par Pontus de Tyard, son ami, qui lui avait dérobé sa traduction et l'avait fait imprimer à son insu (2).

Ces traductions furent alors très-remar-

---

(1) C'est une traduction latine du même ouvrage qui, dans le siècle précédent, avait commencé la réputation d'Ange Politien, dont les talents jetèrent tant d'éclat sur l'administration de Laurent de Médicis, à Florence.

(2) On lit en tête de la traduction d'Hérodien (édition de 1580) une longue pièce de vers, adressée par Guillaume des Autels, poète bourguignon, à Pontus, au sujet de ce larcin littéraire.

quées, quoique Amyot eût déjà publié son Plutarque. Elles méritèrent à Vintimille les bonnes grâces du Roi, et lui valurent une gratification considérable. Le naturel, la simplicité gracieuse, l'élégance qui les distinguent, le feu doux et piquant qui les anime, trouvèrent dans le monde savant et à la Cour de dignes appréciateurs. Mais elles essuyèrent aussi quelques critiques (1), épreuve que subissent tôt ou tard les œuvres auxquelles il est donné d'occuper l'attention publique. Vintimille, plus sévère encore envers lui-même, remania plusieurs fois, et après beaucoup d'années, ses traductions ; mais de la mauvaise humeur pédantesque de quelques censeurs, qui lui reprochaient jusqu'à sa qualité d'étranger, il ne se préoccupa guère : car son premier tort à leurs yeux était précisément de résister à l'importation barbare que nous signalions tout à l'heure :

« Autres m'ont voulu blasmer, dit-il, de « n'avoir usé en mes traductions tant de

(1) Baillet, *Jugement des savants*, (1722, 7 vol. in-4°, tome III, page 110).

« l'Hérodian que de la Cyropédie , des « phrases modernes, élégances et figures « affectées et obscures, dont les nouveaux « escrivains ont commencé d'orner leurs « escrits, me rejettant comme estranger et « antiquaire. De m'appeller estranger, ils ne « me font pas tant d'injure, qu'ils font de tort « aux Roys qui m'ont receu et enté en France, « il y a plus de cinquante ans, (il écrivait « ceci en 1580) et honnoré d'estats et charges « souveraines et loüables. Des autres objects « je ne tiens compte, et ne demanderay « jamais le pardon que demandoit Albin, « puisque jusques à présent on a trouvé peu « ou rien à redire en mes traductions. Si je « n'ay suivy leur façon de parler, je ne pense « avoir failly : d'autant que aucuns d'eux « usent de termes, phrases, épithètes et « orthographes si estranges, qu'ils font « comme une fricassée de mots de divers « pays, et gastent et corrompent la grâce et « naïfveté de la langue françoise. En quoy « je ne suis pas d'accord avec eulx, comme « l'on verra un jour par un Traicté à part, si « j'ay loisir. » Puis, parlant des écrivains

qui honoraient alors la France par leurs talents, il ajoute avec modestie : « Je ne tend « pas à si hault vol. Ceulx qui ont l'aîle plus « forte monteront plus hardiment à l'essor : « à moy ce sera assez de voler bas et nager « terre à terre pour ne courir fortune (1). »

Dans le temps même où il s'occupait de la Cyropédie et de l'Histoire d'Hérodien, Vintimille traduisait de l'italien en français deux ouvrages de Machiavel : *Le Prince* et *l'Art de la guerre*. Il offrit encore au connétable de Montmorency ces traductions, qui peut-être n'ont jamais été imprimées, qui dans tous les cas ne se trouvent plus aujourd'hui, et dont nous aurions jugé inutile de parler, si Vintimille lui-même, dans le précis succint qu'il a laissé de sa vie, n'en faisait mention.

Pour montrer ce qu'il pouvait dans un autre genre, Vintimille, à l'exemple de son ancien maître Alciat, donna une édition des lois romaines, qui a conservé le nom d'*Editio*

---

(1) *Advertissement et remonstrance aux censeurs de la langue françoise.*

vintimilliana. Le Code et les Novelles parurent en 1548, à Paris, le Digeste, en 1550 (1). C'était le texte publié, en 1529, à Nuremberg, par le jurisconsulte allemand Haloander, mais revu sur les Pandectes florentines, c'est à dire sur le célèbre manuscrit trouvé à Amalfi, dans le XIIe siècle, et qui, des mains des Pisans, était passé dans celles des Florentins. Vintimille y ajouta un grand nombre de textes ou gloses, qu'il avait recueillis en Italie, plus de dix ans avant que le duc de Florence publiât une édition authentique des Pandectes. Il composa en outre quelques ouvrages qui ne virent point le jour, mais que ses amis se passèrent de main en main.

Des travaux si divers avaient étendu sa réputation, et, en lui conciliant l'estime des plus hauts personnages, lui avaient permis de faire à la Cour une figure digne de sa naissance. Outre le connétable de Montmorency, qui le protégeait ouvertement, à cause de la

(1) Voir Antoine Terrasson, *Histoire de la jurisprudence romaine* (Paris, 1750, in-fol. p. 381.)

parenté qui existait entre sa femme, Magdeleine de Savoie, et la famille de Vintimille ; outre les enfants du Connétable, spécialement François et Henri, avec lesquels il vivait dans une grande familiarité, il avait trouvé de puissants amis dans les cardinaux du Bellay et de Tournon, ceux de Lorraine et de Sens, les ducs de Guise et d'Aumale. Bientôt, les seigneurs de Rambouillet-d'Angennes, père et fils, à la maison desquels il était plus particulièrement attaché, lui donnèrent accès auprès de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, qui faisait bâtir le célèbre château d'Anet. Les devises et poésies que Vintimille composa pour cette délicieuse résidence, dans le genre où excellait son ancien ami Maurice Scève (1), eurent tant de succès, qu'elles lui concilièrent la faveur de Diane, souveraine maîtresse des libéralités du Roi et de son cœur.

Mais une protection qui lui était plus précieuse encore, parce qu'elle était le prix d'un

(1) Mauricius Scæva in charis mihi vixit amicis,
Gallica quo primùm Delia clara fuit.
Vintim., dans l'élégie latine déjà citée.

solide mérite, était celle des chanceliers Olivier, Bertrand et de l'Hospital. Ce dernier surtout faisait beaucoup de cas de Vintimille, et ne perdait aucune occasion de le lui témoigner. Un office de conseiller-clerc étant devenu vacant au Parlement de Bourgogne, par l'élévation d'Antoine de Saint-Anthost aux fonctions de premier président du Parlement de Rouen, Vintimille en fut pourvu le 6 mars 1549 (1), et fut reçu le 10 mai 1550. Le décès d'un de ses collègues, Jean Tisserand, lui permit d'échanger cet office, le 5 octobre 1551, contre un office de conseiller-laïc. La réception de Vintimille en cette dernière qualité eut lieu le 13 novembre de la même année.

Le Parlement de Bourgogne avait à sa tête, en 1550, un illustre lyonnais, un ancien membre de l'Académie de Fourvière, un ami de la famille de Vauzelles, Claude Patarin. Ce fut une première satisfaction pour Vinti-

(1) Guichenon et le *factum* conservé à la Bibliothèque impériale disent que ce fut à la recommandation de George de Vauzelles. Vintimille, dans son *Discours des hommes illustres*, etc. ne s'explique point à ce sujet.

mille. Mais quelle ne fut pas sa joie, lorsqu'en 1554, une décision royale, à sa sollicitation peut-être, lui donna pour collègue son ami le plus cher, parce que c'était l'ami des jeunes années, Maclou Popon! Les douceurs de la famille conviaient en ce moment Vintimille aux plus tendres épanchements de l'amitié. Peu de temps après son arrivée à Dijon, il s'était engagé dans les liens d'un mariage modeste, mais selon son cœur, et Jeanne Gros, dame d'Agey et d'Escoüelle, sa femme (1), veuve de Zacharie Chappellain, greffier civil et des présentations en la Cour du Parlement, venait de lui donner une fille.

Partagée entre les devoirs de la magistrature, la culture des lettres, les soins de la famille et de l'amitié, enfin la vie du pauvre exilé allait s'écouler tranquille; enfin il l'avait trouvé, ce *nid* qu'il cherchait *pour s'y tenir à couvert le demeurant de ses jours, moins jaloux d'agrandir que d'assurer sa petite fortune : Dieu*, disait-il, *y a donné bon suc-*

(1) Elle était de Verdun, sur Saône et Doubs.

cès et accroissement (1). — Vaines espérances! il allait être forcé de s'expatrier une seconde fois; et déjà s'amassaient sur sa tête des orages plus terribles que ceux même auxquels il avait échappé dans sa jeunesse!

Qui ne la connaît, cette douloureuse, cette sanglante histoire des discordes civiles qui ont déchiré notre patrie pendant la seconde moitié du seizième siècle? Les ruines qu'elles ont amoncelées sur notre sol subsistent encore, au milieu de ruines plus récentes. Sous la minorité de Charles IX, une famille illustre, celle des princes de Lorraine, plus populaire, plus influente que celle du Roi, ose aspirer à la couronne, et, pour y atteindre, déploie toutes les ressources de son génie. Sauver la foi catholique, affermir la monarchie, tel est le prétexte dont elle colore ses entreprises; chasser les Valois du trône, en écarter les Bourbons, tel est le secret de sa politique. Catherine de Médicis, mère du Roi, qui administre les affaires du royaume comme

(1) *Discours des hommes illustres*, etc.

régente, quoiqu'elle n'en ait pas le titre, seconde, en les maudissant, ces ducs de Guise qu'elle redoute : elle ménage, pour les leur opposer, les chefs du parti calviniste, qu'elle hait. Mais, pour l'honneur de la France, Michel de l'Hospital était alors investi de la dignité de chancelier. Né à Aigue-Perse, en Auvergne, d'un médecin qui suivit le connétable de Bourbon dans son exil, il n'avait pu rentrer lui-même en France que grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine. Cette circonstance n'affaiblit point son dévouement au Roi et à l'État ; et voyant dans la protection envahissante des Guises un danger pour la royauté plutôt qu'une force pour le catholicisme, convaincu d'ailleurs qu'on ne ramène pas les esprits en irritant les courages, il se déclara pour la tolérance, au risque de mécontenter les deux partis, et s'efforça de la faire prévaloir dans les Conseils de la Reine-mère et de son fils.

C'est à son instigation, et dans cet esprit, que fut rendu l'édit du 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants, entre autres droits, celui de s'assembler pour

l'exercice de leur culte, mais seulement hors des villes.

Dans ces difficiles conjonctures, Vintimille pensa que le devoir du Parlement était d'appuyer une mesure qui avait pour objet de prévenir la guerre civile. Il connaissait le chancelier de l'Hospital; il avait foi dans l'expérience et la droiture de cet intègre homme d'État. Il résolut de montrer la même sagesse, fallût-il encourir les mêmes haines; ajoutons qu'il fit la même violence à ses affections : car, s'il devait moins aux princes de Lorraine que le Chancelier, il avait vécu longtemps dans leur société, et reçu le meilleur accueil dans leur maison.

Mais la majorité du Parlement de Bourgogne ne partagea pas sur ce point les idées de Vintimille : tous les Parlements du royaume, il faut le dire, étaient alors dévoués à la maison de Guise. Le Parlement résista donc à l'enregistrement de l'édit, et députa vers le Roi deux conseillers, afin de lui adresser des remontrances.

Cependant Gaspard de Tavannes, qui était lieutenant-général pour le Roi dans la pro-

vince, et qui fut plus tard l'un des instigateurs de la Saint-Barthélemy, après avoir expulsé de Dijon quinze cents calvinistes qui s'étaient réunis en armes dans un même quartier, avait fait arrêter comme suspects, puis bannir par la justice de la ville, plusieurs conseillers au Parlement. Vintimille, qui s'était montré favorable à l'enregistrement de l'édit, fut compris dans cette proscription.

Les remontrances du Parlement, présentées avec beaucoup de force et d'éloquence par un de ses députés, Jean Bégat, ayant obtenu l'approbation royale, cette compagnie judiciaire, le 1er juillet 1562, enjoignit à tous ses membres de prêter un serment contenant confession explicite de leur foi, conformément aux articles accordés en Sorbonne en 1543 ; elle décida en même temps que ceux qui refuseraient de prêter ce serment n'auraient plus droit aux entrées ni voix délibérative. Les conseillers exilés par Tavannes ne se soumirent, on le comprend, qu'avec une extrême répugnance à l'accomplissement de cette formalité. Vintimille pourtant n'hésita pas, car il était sincèrement attaché au ca-

tholicisme; mais voyant que plusieurs de ses collègues paraissaient mettre en doute sa sincérité, il n'attendit pas qu'on se portât sur sa personne à de plus grands excès, et quitta la France (1).

Le chancelier de l'Hospital lui-même n'était pas traité avec plus de ménagement par ses ennemis. On l'appelait huguenot, athée: *Homo doctus*, disait-on, *sed verus Atheus*.

C'est vers cette époque que Vintimille composa son *Carmen saturnalitium* (poème saturnal), dont le titre contient peut-être une allusion à la licence effroyable de ces temps de fanatisme. Il est dédié à Maclou Popon, et je me figure que Vintimille le lui envoya

---

(1) C'est ce qui résulte d'un sonnet de Vintimille à Jean Tixier, secrétaire du roi, que l'on trouve à la suite du poème intitulé : *Carmen saturnalitium*. « Dis à Tixier, s'écrie-t-il, en s'adressant à son livre :

Que j'ay des estrangiers mieux aimé le repaire
Quand le peuple françois estoit tant irrité.
  Di luy tout hardiment que je quittay la France
De bon cœur, quand j'y vei toute cruelle outrance
Régner plus qu'en Sithie (austère région);
  Quand j'y vei Mars sanglant au milieu des campagnes
Abandonner au vent ses sanglantes enseignes,
Pour empescher le cours de la Religion. »

comme un de ces légers présents que l'on faisait à ses amis pendant les Saturnales romaines. Ce poème latin comprend environ deux cents vers. Il parut à Lyon en 1564 (1), accompagné d'une traduction en vers français, par Pierre Trédéhan, angevin, qui avait inséré dans le même volume une traduction du dialogue de Platon, intitulé *Théagès,* ou *De la Sapience,* et une épître en vers français, adressée à Vintimille. Vintimille, de son côté, avait écrit, à la suite du *Carmen saturnalitium,* les vers suivants, qui servent comme de préambule à la traduction française de ce poème :

A Maclou Popon, conseillier, etc.

ÉPIGRAMME.

Je sçay que si, Maclou, tu fais ta douce lime
Passer dessus ma lourde et raboteuse rime,
Tu trouveras de quoy fascheusement limer :
Aussi le temps auquel je me mis à rimer
Ne pouvoit apporter qu'un grossier style et rude.
Tu sçais que le poète ayme la coye estude,

(1) Il doit avoir été composé vers la fin de 1562, car le Privilége du roi qui en autorise l'impression est du 5 janvier 1563.

J'estoy de tous costez par guerres tormenté :
Le carme doit de crainte estre tout exempté,
A tous coups me sembloit veoir la poignante pointe
De la dague meurtrière estre à mon gosier jointe.
Brief, fust que je dormisse ou prinse le repas,
Tousjours frayeur de mort me suyvoit pas à pas.
Parquoy sans nul esgard, tu te mettras à lire
(Comme juge esbahi) ce que j'ay peu escrire (1).

Le *Carmen saturnalitium* n'est qu'une sorte d'épître familière, mais pleine de grâce, de bonhommie et de finesse. Maclou ayant été appelé auprès du Roi pour affaire (2), Vintimille lui souhaite un heureux voyage, et le prie d'aller visiter leurs communs amis,

(1) Si le *privilège* de l'imprimeur n'attribuait expressément à Trédéhan la version française du *Carmen saturnalitium*, nous inclinerions à penser qu'elle est de Vintimille lui-même, surtout après avoir lu cette dédicace. Dans un siècle où l'érudition était comme inséparable des talents, il n'était pas rare qu'un poète publiât ainsi ses productions dans plusieurs langues à la fois.

(2) Il s'agissait sans doute du démêlé que Popon et le conseiller de Récourt, commissaires députés du roi pour l'exécution de l'*édit de pacification*, eurent avec Gaspard de Saulx-Tavannes, en 1563. Popon avait assisté, le 27 janvier 1561, à la conférence tenue en présence du roi entre les docteurs catholiques et les ministres de la religion réformée, et dans laquelle on s'était principalement occupé du culte des images. Voir l'abbé Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (Dijon, 1745, in-fol., 2e partie, pag. 164 et suiv.).

leur donnant à l'entrée
Un millier de saluts, en recevant aussi.

Peut-être, lui dit-il, *entre-mi les risées*, car vous ne travaillerez pas toujours, vous arrivera-t-il à l'un ou à l'autre de prononcer mon nom, mais sur le ton de l'amitié; et alors, si le proverbe est vrai, les oreilles me tinteront. Puis, il le félicite de ce qu'il va voir le chancelier de l'Hospital, *Xénie*, du mot grec *xénos*, en latin *hospitalis*, par allusion au nom du chancelier. Vous pourrez, continue-t-il, entendre commenter par ce grand homme et recueillir comme à leur source les lois qu'il promulgue chaque jour pour le bien de l'État. N'ayez garde pourtant d'ajouter à ses fatigues; essayez plutôt de le distraire; entretenez-le de poésie, car

Ès saussayes il aime encor se desfascher,
Et sous les bois branchus tout le jour se cacher,
Mesmes les faunes suyvre et tout lascif satyre;
La petite bruière et quelquefois Tityre
De tuyaux de ségüe, ensemble joints, chanter.

Et ne craignez pas de l'importuner par vos visites : il sait qui vous êtes;

De Popon se souvient, cognoissant son sçavoir.

N'est-ce pas lui qui nous a jugés dignes des emplois que nous occupons? Non, jamais je n'oublierai tout ce qu'il a fait pour moi!

Mais peut-être, avec un sourire : Ce bon Rhodien, vous dira-t-il, cet aventurier, ce soldat, se mêle donc aussi de poésie? est-il fou? ne sait-il pas que, pour escalader le double mont, il faut être *soutenu par les Grâces et convoyé par les Muses?* — Répondez que c'est en marchant sur ses traces et malgré moi que je suis devenu poète. Suit une fiction, dans laquelle Vintimille amène ingénieusement l'éloge du chancelier. Une des Muses, Erato, après avoir rappelé tout ce que l'Hospital a fait pour le jeune Roi et pour la France, trace de lui ce portrait :

Il n'est sanctifié par une agraphe d'or;
Ses vêtements ne sont de pourpre somptueuse,
N'encor moins enrichis de pierre précieuse;
Mais il est d'un habit tout simple et propre orné.

Elle le montre debout, au milieu des partis contraires, et comme sur les ruines de la patrie :

Il résiste, puissant, contre la grand'tempeste.

Vintimille s'applaudit alors de n'être point

lui-même au timon des affaires : et quel homme sage eût voulu d'un tel honneur au prix d'une telle responsabilité !

. . . . J'envoye aux dieux supresmes
Et prières et vœus : les suppliant qu'ainsi
Ne me veuillent jamais charger de tel souci; [mettre
Mais qu'aux heures d'esbat, sans plus, veuillent per-
Aux muses de chanter, plaisans jeux entre-mettre,
Et avec les amis venir perdre les nuicts,
L'esprit par ris et vin tout deschargé d'ennuis.

Souhait de poète, mais qui dénotait chez un homme habitué comme Vintimille à la vie active, plus de lassitude et de découragement que d'indifférence !

Telle est a peu près l'économie de ce petit poème, dont les exemplaires sont devenus fort rares. Voulant en détacher quelques morceaux, nous avons dû, pour la commodité du lecteur, préférer au texte latin, qui a plus de grâce, la version française de Tréděhan.

Cependant le zèle intempestif des Parlements portait ses fruits : la guerre civile exerçait partout ses ravages. Les progrès du parti calviniste, qui venait de s'allier avec les

Anglais, forcèrent le conseil de la Régence à publier, le 19 mars 1563, un nouvel édit, qui fut appelé *édit de pacification*, et qui faisait au culte réformé des concessions beaucoup plus étendues que l'édit de 1562. Le Parlement de Bourgogne formula aussitôt de nouvelles remontrances ; mais les temps étaient changés ; elles furent mal accueillies, et des lettres patentes du Roi du 26 mai 1563, prescrivirent à la Cour l'enregistrement et la publication de l'édit. Elles lui enjoignirent en outre de laisser rentrer dans son sein, sans leur imposer de conditions, les conseillers qui en avaient été exclus ou qui s'en étaient éloignés. Le Parlement hésita d'abord ; mais enfin il se rendit. Vintimille revint alors à Dijon.

Déjà le chancelier de l'Hospital, dont l'activité suffisait à tout, se préoccupait de réformes à introduire dans l'administration de la justice, et préparait la célèbre ordonnance de Moulins, que celles de Louis XIV n'ont fait en quelque sorte que reproduire. Vintimille, consulté, prit une très-grande part à ces travaux préliminaires, avec Claude Le-

fèvre, premier président du Parlement de Bourgogne ; et tous deux furent appelés à leur donner la sanction dans l'assemblée des notables de Moulins, en 1566, honneur auquel le chancelier n'associa que cinq membres des autres Parlements.

Vintimille reçut bientôt une nouvelle et non moins importante commission. A la sollicitation des états de Bourgogne, le Parlement, depuis quelques années, avait décidé qu'il serait procédé à la réformation, interprétation et ampliation de la Coutume qui régissait cette province.

Le roi Charles IX ayant accordé à cet effet des lettres patentes en 1567, Jean de la Guesle, premier président, du consentement et avis des députés des trois états, s'associa pour rédiger ce nouveau Code les deux jurisconsultes les plus distingués du Parlement, Jacques de Vintimille et Jean Bégat.

Le premier président fit ensuite notifier la commission par tous les baillages et sièges principaux de la province de Bourgogne, et en même temps ajourner les députés de chaque baillage pour apporter par devant les

commissaires les procès-verbaux des conférences et avis sur la réformation.

Et le 30 décembre 1568, de Vintimille et Bégat, conseillers, réunis en commission avec le premier président de la Guesle, dans son hôtel, en présence de Claude Bretagne, aussi conseiller, de Marc Fyot, avocat et conseil des états, et de Lazare de Souvert, commis greffier desdits états, commencèrent leurs opérations : ils en prononcèrent la clôture le 23 septembre 1569. Ce travail avait donc duré environ neuf mois, pendant lesquels les commissaires s'étaient réunis plusieurs fois chaque semaine. Les cahiers rédigés par eux comprenaient 391 articles.

La commission dressa, l'année suivante, les procès-verbal de la réformation, avec le concours de Fiacre Hugon de la Reynie, président à mortier, appelé pour remplacer le premier président de la Guesle, qui venait d'être nommé procureur-général à Paris : et le nouveau texte de la Coutume, sanctionné par lettres patentes du Roi, devint exécutoire dans toute la Bourgogne, à partir du 9 décembre 1575, jour où ces lettres furent entérinées

par arrêt du Parlement. Il n'est pas besoin d'ajouter que des services si considérables avaient acquis à Vintimille autant d'influence au sein du Parlement qu'il y avait rencontré, quelques années auparavant, de préventions. Déjà, sur les représentations de ce Corps tout entier, des lettres patentes du Roi du 17 décembre 1568, l'avaient déclaré expressément affranchi de la déchéance qui venait d'atteindre pour la seconde fois ceux de ses collègues que l'on accusait de favoriser les nouvelles doctrines. Aucun doute qu'il ne fût parvenu promptement aux premières charges de la magistrature, si la modération de ses idées au milieu de l'effervescence générale, si d'ailleurs sa qualité d'étranger, n'eussent fait obstacle à son élévation.

Vers l'année 1570, Vintimille fut bien cruellement frappé dans ses affections : il perdit sa femme, après vingt ans de mariage. Il la regretta vivement, si l'on en juge par la touchante expression de ses regrets : « Tant qu'elle vécut, s'écrie-t-il, la vie ne me fut jamais à charge ; depuis qu'elle est morte, je n'ai pas connu un seul instant de vrai bon-

heur..... Et s'il ne me restait une fille, gage de son amour; une fille et un gendre qui sont les appuis de ma vieillesse; si Popon, cet invariable ami, ne m'avait assisté et reconforté dans ma détresse subite; si, par ses prières et en élevant mes pensées vers Dieu, il ne m'avait rappelé à la vie, mes cendres et celles de cette épouse adorée reposeraient, à l'heure qu'il est, dans la même urne (1). »

Mais les consolations que Vintimille trouva auprès de personnes si chères ne lui suffirent pas encore: il embrassa le sacerdoce, donnant ainsi un irrécusable témoignage de l'orthodoxie de sa foi, et devint, tout en conservant ses fonctions de conseiller, archidiacre de Notre-Dame de Beaune, chanoine de Saint-Lazare d'Autun et doyen de Saint-Vincent de Châlon-sur-Saône (2). Sa modération prit aisément les allures plus vives de la charité: hâtons-nous de dire qu'il fut un

(1) Ce passage est traduit de l'élégie latine déjà citée, et qui parut en 1580.

(2) Claud. Roberti, *Gallia christiana*, in Episc. August., p. 216; — Palliot; — de la Monnoye, dans les *Bibliothèques françaises* de Du Verdier et La Croix du Maine, etc.

6

de ceux qui contribuèrent à préserver la Bourgogne des horreurs de la Saint-Barthélemy; car c'est après avoir réuni, le 26 août 1572, un conseil secret où Vintimille se trouvait, avec Jeannin, avocat au parlement, et trois autres, que Chabot de Charny, grand écuyer de France, qui commandait la Province comme lieutenant-général, se refusa à ordonner les massacres (1).

L'Europe, malgré tant de sujets d'inquiétude, avait accueilli avec enthousiasme, au mois d'octobre 1571, la nouvelle de l'éclatante victoire remportée sur les Turcs, dans le golfe de Lépante, par les flottes de Philippe II, du Pape et des Vénitiens, réunies sous le commandement de Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint. Vintimille prit sa part de l'allégresse générale: mais son émotion fut d'autant plus profonde, que l'ennemi de la chrétienté était en même temps l'ennemi particulier de sa race. Non-

(1) Voir les Œuvres du président Jeannin. Ayant dû opiner le premier, comme le plus jeune et le moins qualifié, Jeannin émit courageusement l'avis, bientôt adopté par tout le Conseil, qu'il y avait lieu de résister aux ordres du roi.

seulement c'étaient les Turcs qui, cinquante ans auparavant, avaient massacré dans Rhodes son père et ses oncles, versé le sang de sa mère et de son bienfaiteur, causé la dispersion et la ruine de sa famille, et qui l'avaient contraint lui-même à se réfugier sur la terre étrangère, dure extrémité, quoique cette terre fût la France ! mais c'étaient eux encore qui, dans le siècle précédent, avaient ravi à ses ancêtres maternels le trône de Constantinople. Il composa sur l'anéantissement de leur flotte un poème latin, qu'il dédia au Sénat et au peuple de Venise, et qui parut en 1572. Ce poème intéresserait davantage, s'il était l'œuvre d'un témoin oculaire ; mais quelle verve dans le prologue ! et comme le sentiment du triomphe y fait vibrer l'âme de ce vieux gentilhomme, dont on voit bien que les anciennes blessures saignaient encore !

Cui grata est brevitas, satis, hostem dicere victum, est :
  Sed me amissa Rhodos non sinit esse brevem.
Nam dulce est longos Turcis refricare dolores,
  Mergere bis victos, bis jugulare juvat.

« Que celui qui aime la concision se contente de

« dire : Nous avons vaincu ! la perte de Rhodes ne me « permet pas, à moi, d'être si court. J'ai du plaisir « à raviver l'amère douleur des Turcs ; j'ai du plaisir « à les submerger une seconde fois et à les égorger de « nouveau. »

L'épilogue est un morceau plein d'originalité, et qui mérite d'être rapporté tout entier; car dans aucun autre peut-être Vintimille n'a plus délicatement et plus poétiquement exprimé le sentiment secret qui, malgré son âge, ses fonctions et tant de nouveaux liens, le rappelait vers la riante patrie de ses jeunes années. Touchante coïncidence ! le même regret, la même espérance s'exhalera, longtemps après, des lèvres d'André Chénier, cet autre exilé, cet autre gallo-grec, aussi intéressant et non moins malheureux que Vintimille :

Salut, Thrace, ma mère, et la mère d'Orphée ;
Galata, que mes yeux désiraient dès longtemps, etc.

Vintimille s'exprime ainsi :

Nuper ab antiquis exsurgens Pallas Athenis,
Vocibus his visa est imperiosa loqui :
Pulse Rhodo, et pelagi variis erepte periclis,
Quid tantùm in Francûm finibus exul agis?

En patefacta via est, Venetûm victricibus armis,
  Quà patrios possis tutus adire lares;
Quàque Palæologis quæ olim ferus abstulit hostis,
  Hæres legitimus regna superba petas :
Surge age, pelle moras, ego te freta lata remensum
  Efficiam optatâ conditione frui.
Huic ego : Quid dulcem rumpis mihi, Diva, quietem?
  Non stimulant fessum præmia tanta senem.
Quò mihi vela, rates? Quò pontus, monstra, procellæ?
  Quò longi errores, exiliumque duplex?
Quid mihi regna refers tantis obnoxia curis?
  Regnent, queis fastus, sanguis et arma placent.
Gallia nunc patria est : valeat Rhodos atque Penates,
  Natalisque, Coos Hippocratæa, vale.
Stare loco, et tutâ est animus considere terrâ,
  Hìc, ubi pax, pietas, et sacra jura vigent;
Hìc, ubi doctorum jucunda caterva virorum,
  Flora, Pales, Bacchus et Ceres alma virent.
Barbara nunc Cyrrha est, Scythicos jàm Græcia mores
  Induit, antiquæ nil pietatis habet.
Sed si Threiciis Turcæ expellantur ab oris,
  Mæoticos ultrà Tartareosque sinus;
Insita si feritas dulci mitescat amore,
  Thespiadis priscus si redivivat honos : [rens
Non equidem abnuerim (neque enim me Caucasus hor-
  Nutriit, ut patriæ non memor esse velim),
Ionias iterùm lætus remeare per undas,
  Et semel, optatos rursùs adire lares :

Musa per Ægeam ut Delum, Coon, atque Colossos
Currat, et Aoniis fontibus ora riget.

« Naguère je crus voir Pallas s'élancer de l'ancienne « ville d'Athènes; elle vint à moi et me dit avec auto- « rité : Rhodien banni, toi qui as impunément affronté « les mille périls de la mer, pourquoi prolonger ton « exil sur les frontières de la France? Grâce au succès « des Vénitiens, les chemins te sont ouverts; tu peux « aller retrouver sans crainte les lares paternels; légi- « time héritier des Paléologues, tu peux rentrer au sein « du magnifique empire dont un ennemi barbare les a « dépouillés. Allons, pars, ne tarde plus : repasse la « vaste étendue des mers; je te rendrai alors l'heu- « reuse condition que tu regrettes. — Et moi : Pour- « quoi, Déesse, troubler le repos dont je jouis? Je suis « fatigué; je suis vieux : de si grands avantages ne me « tentent pas. Que me parles-tu de mer, de navires, de « calamités et de tempêtes? qu'ai-je affaire de nou- « velles aventures et d'un second exil? pourquoi m'of- « frir un trône que d'innombrables soucis environnent? « Le trône ne convient qu'à ceux qui aiment le faste, « le sang, la guerre! La France est désormais ma « patrie. Adieu, Rhodes, Pénates; et toi, qui m'as vu « naître, Cos, patrie d'Hippocrate, adieu! Je n'ai qu'un « désir, c'est de rester où je suis, dans cette contrée « sûre, là où sont encore respectés la paix, la religion, « les plus imprescriptibles droits; là où fleurissent de « savants hommes en tout genre, troupe aimable, et « avec eux Flore, Palès, Bacchus, la nourricière Cérès.

« Cyrrha (1) maintenant est barbare; la Grèce a adopté « les mœurs de la Scythie : il ne lui reste plus rien de « son antique piété. Mais si les Turcs étaient chassés « des rivages de la Thrace, par-delà les Palus-Méo- « tides et les mers de la Tartarie ; si à la rudesse qu'ils « ont introduite succédaient des mœurs plus douces ; « si Thespies recouvrait son ancienne gloire... oh! alors, « je ne m'en défends pas (car il faudrait que j'eusse « été élevé dans l'affreux Caucase pour vouloir oublier « tout-à-fait ma patrie), c'est avec joie que je vogue- « rais de nouveau sur les mers d'Ionie ; c'est avec joie « que j'irais revoir mes lares tant regrettés. Ma Muse « volerait à travers la mer Égée, Délos, Cos et les Co- « losses, et irait tremper ses lèvres aux fontaines « d'Aonie. »

C'est à peu près dans le même temps que Vintimille, à la prière de Maclou Popon, composa une histoire généalogique de sa famille, sous ce titre : *Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille, Paléologues et Lascaris*. Il la dédia à son ami, et la lui envoya sous la condition d'en faire, après l'avoir lue, *un présent à Vulcain*. Mais Popon n'eut garde de prendre au sé-

(1) Ville de la Phocide, au pied du Parnasse.

rieux la recommandation de Vintimille. La copie manuscrite de cet ouvrage que possède la Bibliothèque impériale (1) provient du monastère de Saint-Germain-des-Prés, auquel elle avait été léguée, en 1732, par Henri de Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, qui la tenait lui-même de Louis Machon, chanoine de Toul. Elle doit avoir été faite, après la mort de Jacques de Vintimille, pour Prosper, son neveu, fils de Marc; car elle contient une notice sur Prosper et les armes des Vintimilles plusieurs fois écartelées ou accollées avec celles de madame Claude de Cornillion, sa femme. Malheureusement, Jacques, dans cette sorte de compilation biographique (2), s'occupe moins de lui-même que de sa famille, et les documents qu'on y trouve sur celle-ci manquent quelquefois d'exactitude, parce que, comme il nous l'apprend, les *titres anciens* de sa maison

(1) Voir l'Avertissement.

(2) Les premiers auteurs qui en fassent mention sont Palliot, dans son *Parlement de Bourgogne*, et le P. Louis Jacob, dans l'ouvrage qu'il a composé en langue latine *sur les Écrivains illustres de Châlon*. Tous deux florissaient au XVIIe siècle.

étant en la puissance de son frère, au Cunio, il n'avait pu, en écrivant, consulter que ses souvenirs.

Quelques années après, Vintimille, sur la demande de Philibert Bugnyon, avocat en la sénéchaussée, siége présidial de Lyon et parlement de Dombes, traduisit du grec en français l'oraison ou apologie de Lysias sur le meurtre d'Eratosthène, surpris en adultère. Cette traduction parut à Lyon, en 1576, précédée, suivant l'usage, de vers latins et français adressés à l'auteur par divers poètes du temps, tels que Jean de Chevigny, G. Chappuys, Antoine Armand, et accompagnée d'un commentaire de Bugnyon, dans lequel « est traictée et comprinse toute la matière des adultères insérée dans le droict civil. » Bugnyon plaça en tête de l'ouvrage la lettre suivante, qui contient ses remercîments au traducteur :

« *A noble et généreux seigneur Jacques, des comtes de Vintemille, Rhodien, etc. Philibert Bugnyon, jurisconsulte masconnais, salut.*

« Je serais du tout ingrat envers vous,

« Mons., si ayant reçu ce bien de votre
« part qu'en ma faveur l'oraison de Lysias,
« qui se présente, soit mise en public, je ne
« tâchais de l'accompagner du commentaire
« que je vous ay dès-longtemps promis....
« Et me sens grandement obligé à Votre Sei-
« gneurie, d'avoir gaigné ce poinct, que pour
« l'amour de moy, en l'âge où vous estes,
« vous ayez prins la patience, et croy-je le
« plaisir, de faire celuy parler françois, qui
« n'eut jamais eu le crédit d'estre et parois-
« tre entre les nostres, si ne l'eussiez mis en
« autorité, bruit et réputation : par le moyen
« de laquelle j'estime qu'il sera bientost si
« avancé, que peu d'autres Grecs y seront les
« mieux venus. Ce qui me contrainct de vous
« prier mettre la main au surplus de ses insi-
« gnes et labourieuses œuvres, de la traduc-
« tion desquelles vous ne rapporterez moins
« d'honneur, que vous vous en estes acquis
« par la docte Cyropédie de Xénophon, etc...
« Ne permettez donc, Mons., que la Répu-
« blique et nation françoise soit privée du
« fruict qui ne luy peut (que je sache) com-
« modément estre imparty que par vous et le

« docte prélat Amyot, qui a peu de sembla-
« bles en son estat et profession : et recevez
« mes scolies et lucubrations d'aussi bon
« cœur que je les vous dédie, en commémo-
« ration et souvenance de l'amitié qu'il vous
« plaist me porter ; vous recommandant la
« version que vous préparez des livres de
« Ptolomé, ainsi que m'escrivistes n'aguères,
« et baisant les mains de Votre Seigneurie. A
« Lyon, ce 24 de septembre 1575. »

La traduction projetée des ouvrages de l'astronome Ptolémée ne parut jamais (1) : mais on voit, par la mention qui précède, avec quelle ardeur Vintimille se livrait encore au travail, quand déjà commençait pour lui la longue série des désenchantements de la vieillesse.

Peu de temps après la Saint-Barthélemy,

---

(1) Le passage suivant d'une pièce de Philippe Robert, avocat au Parlement de Dijon, donne à penser que cette traduction était terminée en 1580, et que Vintimille l'avait communiquée à quelques amis :

Hujus ab auspiciis Xenophon, Ptolomæus, et ipse
Historiæ scriptor romanæ, in luminis auras
Emergun', et Franciaco spectantur amictu.

Michel de l'Hospital était mort, dans une retraite qui ressemblait à un exil, et gémissant des maux qu'il s'était vainement efforcé de conjurer. Au mois de mars 1577, ce fut le tour de Maclou Popon, âgé seulement de soixante-trois ans. La mort de ce magistrat si savant et si vertueux fut un coup cruel pour Vintimille : on peut même dire qu'il ne s'en releva pas. Tout ce qu'il écrivit depuis, et il n'écrivit guère que pour parler de ce triste événement, est empreint d'une profonde mélancolie. Il résolut du moins d'élever à son ami un monument, non de marbre, d'or ou d'ivoire, ni gigantesque, ni orné de colonnes précieuses, mais plus durable encore, tout littéraire, tel en un mot qu'il convenait à un si docte et si modeste personnage. Tous les amis du défunt se mirent aussitôt à l'œuvre, et chacun d'eux apporta le tribut poétique de ses regrets (1). Vintimille, pour sa

(1) Maclou Popon, dans sa jeunesse, avait inspiré des sentiments semblables à Théodore de Bèze, comme l'attestent deux élégies qui se trouvent dans les poésies latines de cet auteur, et qu'il composa sur la fausse nouvelle qui s'était répandue que Maclou était mort en traversant les Alpes.

part, composa un grand nombre de pièces en vers latins. Au frontispice de ce recueil, imprimé à Paris en 1580, est une pyramide, qui supporte un globe terrestre surmonté d'une Renommée, avec cette inscription : *Æternæ memoriæ Macuti Pomponii, senatoris Divionensis; doctrinæ, fidei, pietatis et justitiæ ergo, Musæ Burgundicæ alumno clarissimo posuerunt, consecraverunt* (1577). « A l'éternelle mémoire de Maclou Popon, magistrat « dijonnais : il doit à sa science, à sa bonne « foi, à sa piété et à sa justice, ce monument, « que les Muses de la Bourgogne lui ont « élevé et consacré comme au plus illustre de « leurs nourrissons. » Puis, Vintimille raconte, dans une lettre en prose latine, datée du mois d'avril de la même année, et adressée à Charles Alibout, évêque d'Autun, la vie, mais surtout les derniers moments de Maclou. A l'élévation du langage, on reconnaît un disciple de Platon; mais l'accent contenu, quoique pénétrant, du narrateur, laisse deviner la résignation plus touchante encore d'un chrétien :

« Pendant les six mois qu'a duré sa der-

nière maladie, dit-il, ses amis pleuraient, sa femme éclatait en sanglots, et de même ses petits-enfants, toute sa maison. Pour moi, dans une conjoncture si cruelle, à la manière d'Annibal, je cachais sous un visage souriant ma tristesse; je l'encourageais, je l'affermissais de mon mieux contre la mort, me préparant à des sentiments semblables, afin de pouvoir, quand le moment en serait venu, mourir avec le même courage. »

Viennent ensuite l'épitaphe de Popon et les élégies inspirées par sa mort. Mais non, ce n'est point assez des pieux efforts de l'amitié; Vintimille voudrait y associer tout ce que Paris, tout ce que la France comptait alors de plus illustre. Ah! si des poètes comme Ronsard, Jodelle, Daurat, Jamyn, Baïf, Desportes, Remi Belleau, Garnier, pouvaient prêter à sa douleur le concours de leurs talents! Il sait combien leurs moments sont précieux; il ne voudrait pas être indiscret : mais il faut enfin, il faut avant tout que le souvenir d'un si regrettable ami ne périsse pas (1).

(1) Voir la pièce intitulée : *Vintimillius Rhodiûs ad Musas.*

De toutes les pièces déposées par Vintimille sur la tombe de Maclou, nous ne rapporterons qu'un court dialogue, mais sublime dans sa brièveté. L'allusion qu'il contient aux malheurs de notre pays suffit pour montrer jusqu'à quel point Vintimille était devenu français.

Vintimillii cum Pomponio dialogus.

VINTIMILLIUS.

Men', Macute, fugis? An te præsagia terrent?
Proxima nec patriæ cernere damna potes?

POMPONIUS.

Non fugio, dùm celsa peto ; dùm jungere Christo,
Quam dedit ille animam nocte dieque paro.

VINTIMILLIUS.

Tu felix, ego non ; nam quò mihi vita superstes ?
Aura mihi sine te nulla placere potest.

POMPONIUS.

Parce, sat est. Summi Jovis est spectanda voluntas,
Nam tua, nec longùm, stat tibi certa dies.

« *Dialogue de Vintimille avec Popon.*

« VINTIMILLE.

« Eh quoi ! me fuis-tu donc, cher Maclou ? as-tu
« quelque funeste pressentiment ? crains-tu de ne

« pouvoir envisager d'un œil ferme les prochains désas-
« tres de la patrie ?

« POPON.

« Je ne fuis pas ; je m'élève. Je m'efforce, et sans « relâche, de réunir à Jésus-Christ l'âme qu'il m'a « donnée.

« VINTIMILLE.

« Tu es heureux, mais non pas moi : car qu'ai-je « désormais affaire de la vie ? La vie, sans toi, n'a rien « qui me puisse être agréable.

« POPON.

« Épargne-moi ; n'en dis pas davantage. Il faut res- « pecter la volonté du souverain Maître. Va, ton heure « est déjà marquée ; tu ne languiras pas longtemps. »

On le voit, Vintimille pressentait sa fin prochaine. Et, comme les vieillards aiment à se reporter au temps de leur jeunesse, il se ressouvint alors des heureuses années qu'il avait passées à Lyon, dans la famille de son bienfaiteur. Depuis longtemps déjà, Mathieu, George et Jean de Vauzelles étaient morts. Vintimille voulut prononcer une dernière fois le nom de George, et, comme pour prolonger la reconnaissance, rendre impérissable le souvenir du bienfait. Il publia

dans le recueil dont nous avons parlé, moins de deux années avant sa mort, les vers suivants, qu'il ne prévoyait pas sans doute que la dernière postérité de Mathieu pourrait répéter encore après trois siècles :

Teque, Vozelle, colam, quo nullus charior unquàm,
Quo ductore mihi est Gallia facta Rhodus.
Gallia nunc patria est ; literas, te autore, latinas
Perdidici : tu mî dux, pater atque comes.
Cùmque forent Græci atque Itali mihi sanguine juncti,
Non mihi qui dextram porgeret ullus erat.
Tu verò, qui Gallus eques, qui patris amicus,
Servasti Græco, laus tua tanta, fidem.
O quàm pulchra tui, Virtus, splenderet imago,
Humanis manibus si benè picta foret !
Quàm magnos animis hominum inspiraret amores !
Cordaque divinis ureret igniculis !
Nulla, Vozelle, tuos Lethe delebit honores :
Sic veteris facti gratia fixa manet.

« A toi aussi, Vauzelles, je garderai un pieux souve-« nir; car jamais personne ne m'a été plus cher. « Conduit par toi en France, j'y trouvai une autre « Rhodes : la France est désormais ma patrie. Tu m'as « initié aux lettres latines; tu fus mon guide, mon « père, mon ami. Quoique les Grecs et les Italiens me « tînssent par les liens du sang, pas un ne me tendait « la main. Mais toi, chevalier français, qui avais été

« l'ami de mon père, tu es demeuré, que ce soit là ta « gloire ! fidèle à un Grec. Ah ! vertu, que tu semble- « rais belle, si la main des hommes pouvait dignement « te représenter ! quel immense amour tu saurais « leur inspirer ! de quelle divine flamme tu embrase- « rais leur cœur ! Non, Vauzelles, pas de Léthé qui « puisse effacer le souvenir d'une si belle action ; et « de cette façon l'honneur qui t'en revient sera indé- « lébile. »

Vintimille mourut en 1582, âgé d'environ soixante-dix ans. Par son testament, en date du 9 mai 1580, il avait institué héritière universelle de ses biens en Bourgogne, et de tous les droits, noms et actions qui lui appartenaient dans le comté de Vintimille, et ès-lieux de Cunio, Carpaxio, Larzeno et Saint-Barthélemy, en la seigneurie de Maro, sur la côte génoise, Jeanne, sa fille unique, qui avait épousé, plusieurs années auparavant, Melchior Bernard, seigneur de Montessus, gouverneur de la citadelle de Châlon (1). Jeanne ne recueillit sans doute que la moin-

(1) M. Abel Jeandet, dans sa *Vie de Pontus de Tyard* (Paris, 1863, in-8°, p. 87), dit que la famille de Montessus existe encore en Bourgogne.

dre partie de l'héritage paternel, et c'est dans cette prévision que Vintimille avait écrit ces lignes, où l'on aime à retrouver la belle réponse de Phocion aux envoyés du roi Philippe (1) : « Dieu... m'a donné une fille, de « laquelle je vois sortir de la lignée pour ma « consolation. Des biens, il y en a peu; mais « à suffisance de ma vie. Il y en a assez pour « mes héritiers, s'ils s'adonnent à bien, et « trop, s'ils s'adonnent à mal (2). »

Il fut inhumé auprès de sa femme, en la chapelle des Gros, dans l'église de Saint-Michel, à Dijon. L'église existe encore, mais la chapelle a changé de destination, et la pierre tumulaire a disparu. Quelle inscription fut mise sur cette pierre? On ne sait. Un Dijonnais, Jean Girard, en composa deux, en vers iambiques, qui parurent dans son recueil d'épitaphes. Le père Jacob les rapporte dans son ouvrage sur les écrivains illustres de Châlon (3), mais elles sont tellement

(1) Cornélius Népos, *Phoc.*, c. I.

(2) *Discours des hommes illustres*, etc.

(3) Ludovici Jacob, *de Claris scriptoribus cabilonensibus, libri III* (Paris, Sebast. Cramoisy, 1652, in-4°, p. 31).

amphigouriques, qu'elles ne méritaient pas d'être conservées.

Il eût suffi d'inscrire sur la tombe de Vintimille les deux vers suivants, que nous avons pris pour épigraphe de sa vie, et qui sont d'un de ses contemporains, Philippe Robert, avocat au Parlement :

Vintmilius, clarus proavis et stemmate regum,
Sed magis ipse suæ virtutis imagine fulgens !

« Vintimille, illustre par ses aïeux et son origine « royale ; plus illustre par l'éclat de son mérite per- « sonnel ! »

Doué des aptitudes les plus diverses, passionné pour tous les nobles exercices de l'esprit, Vintimille n'a laissé pourtant aucun de ces monuments qui frappent les yeux de la postérité : mais pourrait-on, sans injustice, demander à un homme d'un génie si étendu la supériorité des hommes spéciaux? Les lois même qu'il avait faites avec Bégat et la Guesle, ces lois qui ont régi pendant plus de deux cents ans la Bourgogne, ont été remplacées par d'autres lois. Ses traductions ont vieilli ; et cependant on ne peut lui re-

fuser, comme écrivain, le naturel, l'élégance, l'atticisme du langage. On trouve dans ses poésies latines, qui sont peu nombreuses, et où lui-même ne voyait sans doute que des œuvres de circonstance, des fautes de prosodie, comme dans celles des Philelphe, des Bèze et de plusieurs de ses contemporains (et certes ce n'était pas de sa part dédain de gentilhomme, ni qu'il craignît d'encourir le reproche que Salluste faisait à une Romaine : *psallere, saltare elegantiùs quàm necesse est probœ* (1); c'était plutôt inadvertance d'un homme voué par profession à d'autres travaux); mais on y trouve aussi le sentiment du rhythme, parfois même, ce qui n'appartient qu'au vrai poète, du mouvement et de la passion. Vintimille fut en un mot l'un des types les plus distingués du seizième siècle, tels que les formaient tout à la fois les agitations de la vie publique ou des camps, les salutaires labeurs de la science, l'étude intelligente et assidue des plus beaux génies des siècles de Périclès et

(1) *Bellum Catilinarium.*

d'Auguste ; mais ce qu'il faut surtout admirer chez lui, c'est l'équilibre parfait des facultés morales et intellectuelles. Il méritait, suivant l'expression de Colletet, *la réputation qu'il a eue de son temps de bien faire tout ce qu'il faisait.* Dans tout ce qu'il a écrit, dit le même auteur, *il paraît bien que c'est un homme d'honneur et de condition qui parle* (1). Ce double éloge peut lui suffire. Ajoutons pourtant que, comme magistrat, il s'honorait avant tout d'aimer la justice : « Parmi notre compagnie et en tout le « pays, dit-il, je n'ai point acquis mauvais « nom (soit dit sans envie), ains une réputa- « tion d'aimer la justice, que j'espère conti- « nuer avec l'aide de Dieu (2). » Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier s'il rappelait d'ailleurs par quelques traits les trois races souveraines dont il était issu, et dont lui-même a si bien décrit les principaux carac-

(1) *Le Hérault de la poésie françoise, ou l'Histoire générale et particulière des poètes françois, tant anciens que modernes*, par Guillaume Colletet (5 vol. de format in-4°), manuscrit appartenant à la Bibliothèque du Louvre.

(2) *Discours des hommes illustres*, etc.

tères : « On raconte, dit-il, que ces Paléolo-
« gues ont été quasi tous de grande stature,
« grand front, large barbe, ayant care
« d'hommes de guerre, vénérables, hautains,
« ayant toujours la tête élevée, le maintien
« auguste, la parole douce et néanmoins
« retenant sa grandeur, éloquens et gratieux
« envers un chacun, gens de fait et de dis-
« cours, de grande entreprise et négocia-
« tion. Les Lascaris étaient plus petits, de
« moyenne stature, humains et courtois,
« amateurs des dames, soupçonneux, cauts
« et fins, et aucuns d'eux plus dévotieux et
« dissimulateurs. Ceux de Vintemille natu-
« rellement ouverts, simples, libéraux, non
« soupçonneux ni simulateurs, secourables
« à leurs amis, ne se défiant de personne,
« hautains de cœur et convoiteux d'honneur
« et de gloire, se contentant de leur for-
« tune (1). »

Pour moi, ce n'est pas sans quelque émo-
tion qu'après plus d'une année de laborieuses

(1) *Discours des hommes illustres*, etc.

recherches, j'ai essayé de retracer cette grave et touchante physionomie. Auprès de cette ombre, si complaisamment évoquée, bien des ombres se pressaient, qui ne me sont pas moins chères, et que je n'ai pas repoussées toutes, comme le héros antique. Je voudrais que Vintimille me dût, à moi aussi, quelque chose : heureux, si faisant pour sa mémoire ce que George fit autrefois pour sa personne, je puis lui épargner cette seconde mort de ceux qui ont vécu par la pensée, l'oubli !



RONDEAU

AUX TROIS FRÈRES

MATHIEU, GEORGE ET JEAN DE VAUZELLES.

Le souvenir de l'hospitalité
Que George offrit au noble Vintimille,
Point ne sera par ce fleuve emporté
Qui ravit tout, vertu, gloire, beauté...
Que rien n'arrête, et qui semble immobile!

Il survivra même aux vers de Voulté (1);
Même à tes vers, dont l'ingénuité,
Grave Prieur (2), *fait aimer le vieux style,*
Ce souvenir!

Tel est le prix de l'hospitalité.
Puisse Lyon, que tes fils ont quitté
Pour égarer leurs pas de ville en ville,
Garder ainsi de ton édilité (3),
Docte Mathieu,... de ton humanité
Le souvenir!

LUDOVIC DE VAUZELLES.

---

(1) Voir la note de la page 36.
(2) Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier.
(3) Voir pages 27 et 28.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

OUVRAGES DE VINTIMILLE

ET DE LEURS DIFFÉRENTES ÉDITIONS.

1° De Bello Rhodio libri tres, *ad Dominum de Montrotier* (Biblioth. imp., MSS, fonds latin, 6069), poème latin (2243 vers), suivi d'un recueil de poésies latines, comprenant 49 pièces, savoir : 44 épigrammes, un dialogue, une élégie et 3 églogues. Ces pièces sont écrites d'un style plus ferme que le poème ; elles contiennent aussi moins de fautes. La treizième est une élégie sur la mort du Prieur de Montrottier, prédécesseur de Jean de Vauzelles ; elle est dédiée, ainsi que la quatorzième et la quarante-unième, au frère de ce dernier, le Commandeur de la Torrette. Une lettre en langue grecque, adressée au même, et deux autres lettres, adressées au lecteur, sont annoncées, mais n'existent pas dans le manuscrit, qui se termine par un exercice oratoire sans intérêt. Ces divers ouvrages ont été composés de 1526 à 1527. Vintimille, âgé de quinze ans, les envoya au Prieur de Montrottier, que désigne plus particulièrement dans le manuscrit la note suivante : « Ce seigneur de Montrotier s'appelait

« Jean de Vauzelles, religieux de l'abbaye de Savigny, « et prieur de Montrotier, et était frère de George de « Vauzelles, commandeur du temple d'Ayen et de la « Torrette. Jacobus Fontanus, de Bruges, en son « traité *de Bello Rhodio*, dit que ce George de Vau- « zelles, chevalier de Rhodes et de Malte, a écrit « l'histoire du siége de Rhodes. » — Ce manuscrit, qui contient beaucoup d'abréviations, et dont le texte est peu correct, paraît n'être qu'une copie, faite au seizième siècle, du manuscrit original; il se compose de 95 feuillets in-4°. Il provient de la bibliothèque du conseiller de la Mare, au catalogue de laquelle il était inscrit sous le n° 195. Il avait appartenu antérieurement à Jean du Choul, naturaliste lyonnais, fils de Guillaume du Choul, l'antiquaire, ami particulier des trois frères de Vauzelles; car on lit sur la feuille de garde, d'une écriture du seizième siècle : *Ex libris Jo. du Chol, lugdunensis.*

2° LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *traduite du grec en langue françoise, par Jaques de Vintemille, Rhodien* (Paris, Jean Longis, 1547, in-4°). — Seconde édition : LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *traduite du grec par Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon* (à Lion, par Jan de Tournes, 1555, in-4°). — Troisième édition : LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON, *excellent philosophe et historien, divisée en huict livres, èsquelz est amplement traité de la vie, institution et faitz de Cyrus, roy des*

Perses, traduicte de grec par Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon (Paris, Vincent Norment, 1572, in-8°).

3° LE CODE ET LES NOVELLES DE JUSTINIEN, suivis des CINQUANTE LIVRES DU DIGESTE, *Editio vintimilliana*, (Paris, ve Guillard et Guillaume des Bois, 1548 et 1550, 9 vol. in-8°).

4° HISTOIRE d'HÉRODIAN, *excellent historien grec, traitant des faicts mémorables des successeurs de Marc-Aurèle à l'Empire de Rome, translatée du grec en françois par Jacques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseiller du Roy au Parlement de Dijon* (Lyon, Guillaume Roville ou Jean de Tournes, 1554, in-folio). On trouve en tête une épitre dédicatoire de l'auteur au connétable Anne de Montmorency, datée de 1544 ; puis une lettre de Pontus de Tyard à Vintimille. — Deuxième édition : même titre, *plus un discours et advertissement aux censeurs de la langue françoise* (Paris, Fédéric Morel, 1580, in-4°).

5° *Ad Macutum Pomponium, Jacobi Vintimillii, Rhodii*, CARMEN SATURNALITIUM, ou *Carme saturnal* (202 vers), avec une traduction en vers français par Trédéhan (Lyon, Charles Pesnot, 1564, in-4°), précédé de *Théagès ou de la Sapience, dialogue de Platon, mis en vers françois par Pierre Trédéhan, angevin, à Jaques des contes de Vintemille, conseillier du Roy en sa cour du Parlement de Bourgongne.*

6° DE VICTORIA NAVALI CHRISTIANORUM ADVERSUS

TURCAS, NON. OCT. MDLXXI, *Jac. Vintimillio, Rhodio, Christianis. Francorum regis consiliario Divionen. authore* (Divione, excudeb. Joann. Plancius, 1572, in-4°). Ce poème est dédié au sénat et au peuple de Venise.

7° DISCOURS DES HOMMES ILLUSTRES DE LA RACE DES COMTES DE VINTIMILLE, PALÉOLOGUES ET LASCARIS, dédié à Maclou Popon, et composé, sur sa demande, de 1571 à 1576 : manuscrit, dont une copie est conservée à la Bibliothèque impériale, à Paris (fonds Saint-Germain français, n° 1400). Sur la feuille de garde on lit ces mots, d'une écriture ancienne : *Ex Bibliothecâ Lud. Machon, Archidia. de portu, canonici Tullên. nec non capellani Epatis.* Au-dessous, est collée une note imprimée ainsi conçue : *Ex Bibliothecâ* MSS. COISLINIANA, *olim Segueriana, quam Illust.* HENRICUS DU CAMBOUT, *dux* DE COISLIN, *par Franciæ, Episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germani à Pratis legavit. An. MDCCXXXII.* — Ce manuscrit contient sept écussons coloriés : ce sont les armoiries de la famille de Vintimille écartelées avec celles des Lascaris et des Paléologues et celles de la famille de Cornillion. Suivent diverses pièces latines intéressant la famille de Vintimille, et réunies sous ce titre : *Aulcuns titres et privilèges concédés à plusieurs de l'illustre maison de Vintemille par les Roys de Naples, de Sicile, de Arragon et par les Souverains-Pontifes.*

8° EXCELLENTE APOLOGIE ET DÉFENSE DE LYSIAS, ORA-

TEUR, SUR LE MEURTRE D'ERATOSTHÈNE SURPRIS EN ADULTÈRE, *où est traictée et comprinse toute la matière des adultères insérée dans le droict civil, traduite de grec en françois par noble Jaques des comtes de Vintemille, Rhodien, conseillier du Roy au Parlement de Bourgongne séand à Dijon, et commentée par M. Philibert Bugnyon, docteur ez-droictz et advocat en la séneschaucée, siége présidial de Lyon et Parlement de Dombes* (à Lyon par Benoist Rigaud, 1576, in-8°).

9° MACUTI POMPONII, SENATORIS DIVIONENSIS, MONUMENTUM A MUSIS BURGUNDICIS ERECTUM ET CONSECRATUM (Parisiis, apud Federicum Morellum, 1580, petit in-8°). Ce recueil contient plusieurs pièces qui ne sont pas de Vintimille.

Le portrait que nous publions en tête de cette biographie est une reproduction de celui qui existe, en double exemplaire, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale. Au-dessous se voient les armes de Jacques de Vintimille, telles qu'elles sont gravées et décrites dans le *Parlement de Bourgogne* de Palliot :

« Il portait, dit cet auteur, écartelé, au premier d'or, coupé « de gueules, au lion d'argent, tenant une épée d'or et couronné « d'une couronne comtale de même, brochant sur le tout, qui « est des comtes de Vintemille. Au deux, de gueules, à un aigle « éployé d'or, couronné de même, qui est de Constantinople.

« Au trois, d'or, à une face eschiquetée d'azur et d'argent de « quatre traits, supportant en chef une branche de fouchière « naissante de sinople. Au dernier, d'or, à un de sinople, et en « chef une étoile de gueules, surmontée d'une croix coupée de « même. Sur le tout, de gueules, à un château sommé de deux « tours d'argent, escartelé de gueules, au lion d'argent. — Ci- « mier, un lion naissant d'argent, tenant une épée d'or, et cou- « ronné d'une couronne comtale de même. »

Quant aux armes de la famille de Vintimille, les voici telles que nous les avons décrites, page 10, et qu'on les trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, intitulé : ***Discours des hommes illustres de la race des comtes de Vintimille*, *Paléologues et Lascaris* :**



Orléans, imp. et lith. Chenu, rue Croix-de-Bois, 21

